



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 13 octobre 2014, à 15 heures

New York

*Président :* M. Rattray..... (Jamaïque)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. AlAjmi (Koweït) (parle en arabe) :** C'est avec plaisir que nous vous félicitons, Monsieur le Président, avec les membres du Bureau, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre sagesse contribueront à la réussite de nos travaux. Nous tenons également à exprimer nos sincères remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Libye, pour son rôle important et remarquable à la tête des travaux de la Commission à sa session précédente, laquelle a été couronnée de succès.

Ma délégation appuie les déclarations prononcées par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

L'État du Koweït réaffirme ses positions constantes sur les questions relatives au désarmement

et à la sécurité internationale, conformément aux principes de l'ONU et à sa noble mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette mission ne pourra pas être réalisée tant que seront présentes et proliféreront les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, dont une utilisation même minimale aboutira à la disparition de toute forme de vie sur terre. À cet égard, l'État du Koweït a signé et ratifié plusieurs conventions et traités internationaux relatifs au désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'État du Koweït a également signé et ratifié récemment la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et ses cinq protocoles. Nous insistons sur l'importance de ces conventions et traités, en particulier le TNP, qui constitue un pilier de l'action multilatérale en vue du désarmement et de la sécurité internationale, en ce qui concerne la réduction des dangers que représentent ces armes. Nous insistons également sur l'importance d'un traitement équilibré des trois composantes de ces conventions, notamment pour ce qui est du droit inaliénable de tous les États

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-56610(F)



Document adapté

Merci de recycler



de développer la recherche et d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en conformité avec le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, a eu raison de dire, dans sa déclaration liminaire (voir A/C.1/69/PV.2) que nous avons besoin d'une nouvelle approche visant à établir des cadres objectifs fondés sur l'adoption de projets de résolution axés sur les résultats, et à éviter les obstacles afin de faire des progrès notables dans les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement. Les instances des Nations Unies chargées du désarmement, telles que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, s'enferment depuis plus de 10 ans dans une impasse due à l'absence de volonté politique de certains États Membres, et sont incapables d'accomplir un quelconque progrès notable dans l'examen des sujets et questions inscrits à leur ordre du jour. Cela oblige tous les États Membres à trouver les moyens de relever des défis de plus en plus nombreux. À cet égard, l'État du Koweït souligne que les solutions convenues dans les cadres multilatéraux des Nations Unies sont le seul et le meilleur moyen durable de s'attaquer aux questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Or cela ne pourra être fait que si tous les États Membres honorent leurs engagements individuels et collectifs au titre de ces instruments.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde représente un véritable effort préventif visant à concrétiser la noble mission de l'ONU. Malheureusement, certaines régions, comme le Moyen-Orient, sont toujours très loin de l'objectif souhaité, du fait qu'Israël possède des armes nucléaires et qu'il ne tient aucun compte des décisions légitimes internationales soulignant qu'il doit accéder au TNP et soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'AIEA. À cet égard, l'État du Koweït regrette qu'Israël se dérobe à ses obligations découlant des décisions prises lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2010, qui ont réaffirmé l'importance de tenir, avant la fin 2012, une conférence internationale chargée de la création de cette zone, conférence qui n'a toujours pas eu lieu à ce jour, à cause des prétextes fallacieux et irréalistes avancés par Israël. Ce pays confirme ainsi sa démarche, qui consiste à refuser de se plier à la volonté internationale, et sa détermination à ne pas adhérer au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. À cet

égard, l'État du Koweït insiste pour que soit organisée l'an prochain, sans plus de retard ni conditions, la conférence d'Helsinki qui répondait au consensus international issu de la Conférence d'examen du TNP en 2010, mais qui ne cesse d'être reportée.

Dans un contexte régional connexe, concernant le programme nucléaire iranien, l'État du Koweït appelle à poursuivre les efforts visant le règlement pacifique de cette question, de manière à préserver le droit de l'Iran et de tous les pays qui se trouvent dans une situation semblable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous la supervision et le contrôle de l'AIEA. Nous insistons sur le fait qu'il importe de parvenir à des accords internationaux concernant le programme nucléaire iranien, l'Iran devant s'engager pleinement à coopérer avec l'AIEA et à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi qu'à appliquer, dans ses installations nucléaires, les normes de sécurité et de sûreté les plus élevées.

Malgré l'ampleur des difficultés croissantes dans les domaines liés au désarmement, les progrès faits dans ces domaines laissent espérer que les efforts régionaux et internationaux seront poursuivis en vue de créer des cadres juridiques ordonnés qui s'attaquent aux conséquences négatives de la prolifération des nombreuses catégories d'armes. À cet égard, l'État du Koweït salue l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », dont les dispositions soulignent la nécessité d'ouvrir au plus tôt des négociations en vue de l'adoption d'une convention globale et non discriminatoire interdisant l'emploi, la détention, la fabrication et l'accumulation d'armes nucléaires, et appellent à déployer des efforts pour convoquer en 2018 une conférence internationale sur le désarmement nucléaire. S'agissant des progrès accomplis en matière de désarmement, l'État du Koweït se félicite de l'achèvement des procédures relatives à l'entrée en vigueur, le 24 décembre prochain, du Traité sur le commerce des armes classiques. Nous avons bon espoir qu'il sera tenu compte de l'importance de faire en sorte que ce Traité réaffirme le droit naturel de légitime défense des États, le droit de garantir la sécurité régionale et le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère, ainsi que l'illicéité de l'acquisition de territoires d'autres pays, et le droit connexe de fabriquer, d'exporter, d'importer et de transférer des armes classiques.

Pour terminer, ma délégation espère que les consultations à la Première Commission seront caractérisées par la transparence et la souplesse et viseront à parvenir à un consensus qui réponde aux aspirations des États Membres concernant la paix et la sécurité internationales.

**M. Molnár** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste très important, et pour vous assurer du plein appui de ma délégation.

La Hongrie s'associe sans réserve à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2). Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre national.

Pour commencer, je voudrais rappeler que la déclaration prononcée par la Hongrie au débat général de l'an dernier (voir A/C.1/68/PV.5) avait mis en exergue certains faits nouveaux encourageants survenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, qui est essentiel pour faire en sorte que notre aspiration collective à un monde plus stable et plus sûr soit satisfaite. Les deux exemples concrets auxquels nous avons fait allusion étaient l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes et celle de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, ainsi que la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de démanteler les armes chimiques syriennes.

Un an plus tard, je suis ravi de constater qu'après que le nombre de ratifications nécessaires a été atteint, le Traité sur le commerce des armes qui est déjà devenu une importante référence en ce qui concerne la réglementation du commerce des armes classiques et l'endigement du trafic illicite, entrera en vigueur le 24 décembre. La Hongrie est fière d'avoir contribué à ce succès en signant la Traité le jour même de son ouverture à la signature et en déposant son instrument de ratification en avril. Nous nous réjouissons par avance de prendre une part active aux travaux de la Première Conférence des États Parties, qui devra prendre d'importantes décisions en vue de garantir la mise en œuvre efficace et l'universalisation du Traité. À notre avis, le processus de consultations a bien démarré et jouera un rôle essentiel dans la préparation de ces décisions.

La Mission conjointe OIAC-ONU mise en place pour procéder au démantèlement et à la destruction

des stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie a également mené à bien ses tâches. C'est un exemple concret de la manière dont la coopération concrète entre organisations internationales peut aboutir à des résultats tangibles, et cela indique aussi que la Convention sur les armes chimiques et sur leur destruction et l'OIAC continuent de jouer un rôle essentiel en matière de sécurité et de désarmement.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire qui a eu lieu à La Haye en mars dernier aura marqué un important jalon dans l'action que nous menons pour renforcer la maîtrise des armes de destruction massive en général et la sécurité nucléaire en particulier. Nous avons été honorés que le chef de la délégation hongroise ait été l'un des cinq membres chargés de faire des observations liminaires au cours du débat informel limité aux dirigeants, sur l'avenir du processus préparatoire au Sommet. Certes, c'est aux États qu'il incombe d'assurer la sécurité nucléaire, mais dans notre monde globalisé aucun État ne peut, seul, assurer efficacement la sécurité nucléaire. C'est pourquoi la coopération internationale dans ce domaine est également devenue indispensable, et le processus préparatoire au sommet en est un excellent exemple. En quatre ans seulement, il a engendré un engagement politique de haut niveau et généralement facilité l'action menée au niveau national pour réduire la menace du terrorisme nucléaire et radiologique.

La Conférence du désarmement est un organe que la Hongrie tient en haute estime et considère comme l'une des principales instances multilatérales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération chargée spécifiquement de la négociation des traités relatifs au désarmement. Nous sommes convaincus que les raisons de la paralysie de la Conférence du désarmement ne sont pas d'ordre procédural mais politique, et que nos efforts collectifs sont nécessaires pour revitaliser cet important élément du dispositif de désarmement.

La première chose à faire aux fins du fonctionnement de la conférence est d'adopter un programme de travail. Cela doit aussi rester la principale préoccupation des futures présidences. La réinstallation du groupe de travail informel chargé d'élaborer un solide programme de travail sur le fond adaptable avec le temps s'est avérée une fois encore utile cette année s'agissant d'aider les présidents dans leurs efforts en faisant du processus d'élaboration d'un programme de travail une entreprise collective. Munis d'un solide

programme de travail, nous devrions pouvoir engager les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous sommes convaincus qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires contribuerait de façon importante au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et, en même temps, à la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Hongrie a le privilège d'être membre du Groupe d'experts gouvernementaux créé par l'Assemblée générale pour faire des recommandations sur les éventuels aspects susceptibles de faciliter les futures négociations sur un traité. Sous la compétente direction de la présidence canadienne, le Groupe d'experts gouvernementaux a eu des discussions de fond constructives au cours des deux premières sessions sur une large gamme de questions. Nous sommes convaincus que conformément à son mandat, le Groupe d'experts gouvernementaux pourra produire un rapport qui donne à la communauté internationale une idée précise de la complexité du problème et offre une analyse détaillée des options disponibles.

À notre avis, l'autre élément constitutif essentiel qui manque encore au dispositif juridique de désarmement nucléaire est un régime d'interdiction complète des essais nucléaires. Eu égard au nombre d'États signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce dernier représente une norme universelle. Mais près de deux décennies après son adoption, son entrée en vigueur fait encore défaut. C'est ce qui nous a poussés à nous acquitter des tâches dévolues au coordonnateur de la mise en œuvre de l'article XIV pour la période 2013-2015. Au cours de l'année écoulée, la Hongrie et l'Indonésie se sont occupés, conjointement et à titre individuel, de prendre contact avec les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité pour qu'ils le fassent afin de promouvoir son entrée en vigueur et son universalisation. Dans les mois qui viennent, nous allons redoubler d'efforts pour nous rapprocher de cet objectif.

Le succès de la conférence des États parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 qui approche à grands pas – pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale – revêt une importance fondamentale. Je tiens à réaffirmer le ferme attachement de la Hongrie au Traité en général et à la réalisation

des objectifs du plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010 en particulier. La Hongrie accorde une importance égale à chacun des trois piliers du TNP.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous partageons pleinement l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons qu'une démarche réaliste et réalisable est essentielle pour atteindre cet objectif. La Hongrie est d'avis que l'élimination des armes nucléaires ne peut pas être un acte isolé mais doit être un processus global progressif associant tous les États dotés d'armes nucléaires et qui préserve dans le même temps l'intégrité du TNP. La question des incidences humanitaires dévastatrices généralement reconnues des armes nucléaires doit être traitée dans ce cadre aussi, notamment à la prochaine conférence de Vienne, qui devra contribuer à renforcer le TNP.

En conclusion, je voudrais rappeler aux délégations que la Hongrie, suivant la pratique de ces dernières années, a élaboré un projet de résolution intitulé « Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction », pilier fondamental des efforts de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous espérons, comme cela a été le cas chaque année jusqu'à présent s'agissant de résolutions similaires, que le projet de résolution sera adopté par consensus.

**M. Kogda** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous adresser nos sincères et chaleureuses félicitations suite à votre élection à la présidence de notre Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2), mais souhaite faire, cependant, quelques observations à titre national.

Le désarmement demeure toujours l'une des questions essentielles à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies et à laquelle l'ensemble des États Membres doit souscrire, car il constitue un des passages obligés vers la préservation de la paix et de la sécurité internationales, gage d'un monde sûr, à l'abri de la psychose des guerres. Pour sa part, le Burkina Faso n'a jamais ménagé aucun effort pour apporter

sa contribution en faveur du désarmement, par sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes et mesures adoptées aux plans international et national afin de freiner la course aux armements. Ainsi, notre pays a ratifié plusieurs instruments de portée sous-régionale, régionale et mondiale, notamment les conventions sur les armes classiques, chimiques, biologiques, les mines antipersonnel, de même que les divers traités sur la non-prolifération et l'interdiction des armes nucléaires.

Ma délégation exprime sa satisfaction face à l'adoption récente du Traité sur le commerce des armes, ainsi que son entrée en vigueur rapide, qui sera effective le 24 décembre avec l'atteinte des 50 ratifications requises, dont celle du Burkina Faso, déposée le 3 juin. On retiendra, ainsi, que dans les annales des instruments internationaux relatifs au désarmement, le Traité sur le commerce des armes sera le premier à établir des normes internationales contraignantes pour réguler les transferts d'armes classiques et juguler leur prolifération, ce qui contribuera énormément à la résorption des conflits, de l'insécurité, de l'instabilité, du grand banditisme, sources de souffrances pour les populations qui en sont victimes. C'est pourquoi le Burkina Faso accorde un intérêt particulier à la mise en œuvre du Traité, en prenant part aux consultations des États Parties, dont les premières se sont tenues les 8 et 9 septembre à Mexico, en vue de la préparation de la Conférence des États Parties.

Dans sa volonté de traduire ses engagements en actions concrètes, le Burkina Faso a mis en place plusieurs organes institutionnels visant à appliquer les conventions et traités au niveau national. À ce titre, on peut citer, entre autres, une Haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leurs utilisations; une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre; une Autorité nationale de l'énergie nucléaire; une Autorité nationale chargée de la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); une Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire; et un Secrétariat technique de l'Autorité nationale chargé de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. D'autres initiatives sont en cours de réalisation. Il s'agit, notamment, de la mise en place d'une autorité nationale chargée de l'application de la Convention sur les armes biologiques et de l'élaboration d'un plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le Burkina Faso a entrepris une campagne de sensibilisation sur l'approche appropriée à adopter en vue de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Ainsi, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Gouvernement a organisé, le 1<sup>er</sup> octobre, à Ouagadougou, un atelier de formation à l'attention des parlementaires et des représentants de la Haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leurs utilisations.

En dépit de l'existence d'instruments juridiques et de mécanismes de veille, le monde continue de vivre dans la hantise d'une conflagration nucléaire, du fait de l'absence de progrès tangibles en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les dangers qui guettent notre planète terre, en cas de guerre nucléaire, sont réels et il est évident que la surenchère militaire en la matière est sans issue, car une accumulation des armes nucléaires ne saurait être une source de sécurité, mais une menace pour tous. Il est, dès lors, impérieux de proscrire toute prétendue politique de dissuasion nucléaire et de s'engager dans un réel processus de désarmement général et complet dans le domaine du nucléaire.

Le Burkina Faso réitère son appel en faveur de l'entrée en vigueur du TICE et d'une universalisation du Traité sur la non-prolifération (TNP). Mon pays appelle à la pleine mise en œuvre des trois piliers du TNP, afin de permettre aux pays en développement de bénéficier des retombées de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine civil. Il est regrettable que la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas parvenue à un consensus. Nous fondons l'espoir que les consultations intersessions puissent permettre d'aplanir les divergences pour garantir la réussite de la Conférence. À l'instar de l'Afrique, il est souhaitable que les pays du Moyen-Orient puissent poursuivre leurs négociations pour parvenir à la tenue de la Conférence devant faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Les énormes dépenses militaires ont un impact considérable sur le développement, comme il ressort de la résolution 68/37 du 5 décembre 2013 intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Sur ce plan, le Burkina Faso a mis en place une politique de sécurité et de défense qui tient compte de ses réalités économiques. Il a entrepris, depuis plus d'une décennie,

une réforme de son armée visant une meilleure gestion des ressources humaines, en vue de sa participation au développement socioéconomique du pays. Le Burkina Faso invite tous les pays à s'engager réellement en faveur du désarmement, qui permettra de libérer des ressources financières substantielles au profit du développement.

Le non-respect des différentes conventions sur le désarmement et la non-prolifération ainsi que les mesures unilatérales des États constituent des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Aussi la réponse à ces menaces doit-elle être collective et envisagée dans le cadre multilatéral par l'ouverture de négociations sur l'ensemble des traités que nous connaissons. Dans cette perspective, les États membres de la Conférence du désarmement doivent faire preuve de volonté politique réelle pour transcender leurs divergences et permettre à la Conférence d'aller de l'avant et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Le Burkina Faso est favorable à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer l'adhésion du Burkina Faso à la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et inviter l'ensemble de la communauté internationale à évoluer vers un désarmement général et complet en privilégiant l'intérêt général, car les conséquences de toute guerre, quelle qu'en soit la nature, sont catastrophiques non seulement pour les belligérants, mais malheureusement toujours pour de nombreuses populations innocentes.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, et à vous assurer de notre confiance en votre capacité de mener les travaux du Comité à bon port. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Libye, des efforts appréciables qu'il a déployés à la tête des travaux de la Commission à la précédente session.

Les Émirats arabes unis tiennent à s'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom des États membres de la Ligue des États arabes, ainsi qu'à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

La stratégie de mon pays, qui est fondée sur le respect des accords internationaux, en particulier ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales, souligne l'importance d'un appui à tous les efforts visant à assurer la sécurité et la stabilité de la population du Moyen-Orient et à débarrasser la région de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, question devenue urgente.

Nous saluons les efforts déployés récemment par la communauté internationale pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous nourissons l'espoir que ces efforts, notamment la proclamation du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, la tenue d'une conférence d'examen sur le désarmement en 2018 et la meilleure sensibilisation aux effets humanitaires des armes nucléaires par le biais des conférences d'Oslo et de Nayarit et de la prochaine conférence de Vienne, permettront d'ouvrir la voie à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous nous félicitons également de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes à la fin de cette année, que mon pays a signé en juillet 2013.

Mon pays applique une politique nationale suivie, avec des prises de position claires, sur les questions de désarmement et de non-prolifération, fondée sur la ferme conviction de l'importance qu'elles revêtent pour la réalisation des objectifs relatifs à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes également convaincus qu'il importe de faire participer les femmes aux efforts internationaux de désarmement et de les considérer comme des partenaires de tout premier plan et des agents efficaces dans la prévention des guerres et le règlement des conflits, qui jouent un rôle central dans la lutte contre la violence et dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire exige transparence et engagement en ce qui concerne les obligations de non-prolifération. L'adhésion aux accords internationaux de désarmement et de non-prolifération et leur mise en œuvre intégrale revêtent donc une grande importance pour mon pays. Nous appuyons tous les efforts internationaux visant à faire progresser l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cet égard, nous exprimons notre préoccupation face au manque de progrès enregistrés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, en dépit des graves

conséquences que cela a sur les efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays attache une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération et du processus de désarmement nucléaire, ainsi qu'au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les Émirats arabes unis soulignent en outre l'importance du protocole additionnel à ce traité, qui représente un instrument clef pour s'assurer du non-détournement des utilisations des matières et installations nucléaires et vérifier qu'elles sont utilisées exclusivement à des fins pacifiques. À cet égard, je tiens à confirmer la position ferme de mon pays sur le fait qu'il est nécessaire que tous les États honorent pleinement les obligations que leur impose le régime de garanties ainsi que toutes leurs autres obligations internationales pertinentes. Les Émirats arabes unis sont également convaincus que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique est absolument nécessaire pour répondre à la demande accrue d'énergie. Nous sommes fiers que notre pays ait dans la région une expérience pilote de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et que cette utilisation réponde aux critères les plus élevés de transparence, de sécurité et de sûreté.

À cet égard, les Émirats arabes unis insistent sur l'importance de la poursuite des négociations entre l'Iran et les cinq plus un pour parvenir à un règlement global du dossier nucléaire iranien dans des délais précis. Ma délégation invite également la République islamique d'Iran à régler toutes les questions en suspens avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de rétablir la confiance dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire et d'exclure tout aspect militaire éventuel.

S'agissant de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, ma délégation est extrêmement préoccupée par l'absence de progrès notables et la non-application de tous les engagements pris à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, des mesures prises à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et du plan d'action de 2010. Ma délégation se déclare de nouveau déçue que la conférence qui était prévue en 2012 en vertu du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 n'a pas eu lieu. Nous demandons qu'elle soit organisée le plus rapidement possible afin de préserver la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appelons également de nouveau Israël à adhérer au TNP, car c'est le seul État de la région à ne pas y avoir encore adhéré. Nous exhortons également tous les États de la région à œuvrer de façon constructive à la réalisation de l'objectif visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Le monde a assisté à la conclusion de nombreux traités et conventions internationaux qui ont concrètement contribué à répondre à de nombreuses aspirations des peuples à vivre dans la paix et la sécurité. Les peuples du Moyen-Orient continuent cependant de ne pas avoir ce sentiment de paix, et le moment est venu de régler tous les problèmes en suspens dans cette région, notamment en la débarrassant des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Par conséquent, nous soulignons qu'il est important et nécessaire que la communauté internationale parvienne immédiatement à un consensus concernant l'évolution des travaux de la Première Commission afin d'atteindre l'objectif souhaité : le renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

**M. Andanje (Kenya) (*parle en anglais*) :** Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être assuré de l'appui et de la coopération de ma délégation, qui s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/69/PV.2).

Le Kenya attache une très grande importance aux questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes convaincus qu'aucun des problèmes mondiaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui ne peut être réglé par un seul pays, aussi puissant soit-il. La coopération multilatérale est donc impérative. Je réaffirme la volonté du Kenya de renforcer la paix et la sécurité grâce au désarmement nucléaire. Le débat général en cours nous donne l'occasion de réfléchir sur l'état d'avancement de l'examen des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Je pense surtout que nous devons déterminer où nous en sommes en ce qui concerne les questions clefs, afin de relancer le mécanisme de désarmement et d'envisager de nouvelles approches pour promouvoir nos objectifs.

Cette année, nous avons franchi des étapes importantes. Cela fait exactement 44 ans que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré en vigueur. Dernièrement, le 26 septembre, nous avons observé la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Néanmoins, rien n'a été accompli en matière de désarmement nucléaire qui puisse souligner la nécessité de célébrer ces événements. Loin d'être réduites, les dépenses militaires augmentent à un rythme alarmant. Le Kenya est convaincu que le TNP exige le désarmement et non le renforcement des armements. Néanmoins, la modernisation des armes nucléaires et de leurs vecteurs, la recherche de doctrines favorables à des frappes préventives et la menace de l'emploi d'armes nucléaires ne créent pas un climat propice au désarmement nucléaire. Malgré les grands discours sur des initiatives visant la réduction des armements, la dépendance à l'égard des armes nucléaires montrent qu'elles continuent de jouer un rôle central dans les politiques de sécurité. Cela est contreproductif et remet en cause la mise en œuvre du plan d'action du TNP adopté à la Conférence d'examen en 2010, en particulier le pilier relatif au désarmement.

Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont guère ou pas du tout essayé de s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité. D'autres États n'ont pas signé le TNP en dépit des appels que nous leur avons lancés. La troisième réunion du Comité préparatoire qui a eu lieu en avril n'ayant pas donné de résultats, les chances d'en obtenir à la Conférence d'examen du TNP prévue en 2015 semblent réduites. Il est peu probable que le plan d'action soit appliqué avant la tenue de la Conférence. Cela remet en question la crédibilité du régime mis en place par le TNP et fait partie des réalités auxquelles nous devons nous attaquer. Ne pas le faire serait insensé.

Le Kenya est fermement attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ces armes représentent une grave menace pour la paix et la sécurité dans notre région. Nous considérons qu'elles méritent notre attention. Ma délégation se félicite de l'adoption récente, par consensus, du document final de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. Nous exhortons les États Membres, en particulier les principaux fabricants d'armes, à faire en sorte que la vente d'armes légères et de petit calibre soit réservée aux gouvernements ou aux entités dûment autorisées par ceux-ci.

Il m'est agréable d'indiquer que le Kenya a pris des mesures concrètes qui, à notre avis, contribueront de manière considérable à la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères au niveau national. Des procédures législatives et administratives claires ont été mises en place pour la gestion et la maîtrise des armements. En outre, un cadre général a été établi conformément aux dispositions du Programme d'action relatives aux lignes directrices concernant des mesures législatives, institutionnelles et réglementaires régissant la maîtrise et la gestion des armes légères et de petit calibre. Nous disposons également d'un système de gestion des stocks centralisé perfectionné pour l'application du principe de responsabilité.

Malgré ces efforts, le Kenya est extrêmement préoccupé par les lourdes conséquences qu'ont dans les domaines socioéconomique et de la sécurité la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Ces armes se retrouvent encore dans les mains d'extrémistes qui continuent de mener des actes de terrorisme sur notre continent. Le Kenya souligne la nécessité de la mise en œuvre équilibrée, intégrale et efficace du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et souligne l'importance de la coopération et de l'assistance internationales pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Le Kenya considère que les conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées ces deux dernières années ne sont qu'un petit pas, mais un pas néanmoins important. Elles ajoutent une nouvelle dimension au débat sur le désarmement nucléaire. Nombre de délégations se rappelleront qu'il n'y a pas si longtemps, à la Conférence du désarmement, on entendait assez souvent dire « Si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat, nous organiserons les négociations sur le désarmement ailleurs ».

Or, depuis les Conférences d'Oslo et de Nayarit, il semble y avoir un changement d'état d'esprit. La Conférence du désarmement est désormais l'instance multilatérale privilégiée pour parvenir au désarmement nucléaire multilatéral. Ce sont là certaines des contradictions inéluctables avec lesquelles nous devons composer. Le fait que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes de la

société civile appuient massivement les conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires illustre bien l'opposition croissante à la menace que représentent les armes nucléaires. Les peuples commencent à se faire entendre. Très bientôt, ils diront « ça suffit! ».

Chaque citoyen de la communauté mondiale a le droit et le devoir de s'opposer à l'existence des armes nucléaires. Il va de soi que la question de l'interdiction des armes nucléaires est la prochaine étape logique. Cela ne devrait pas susciter d'anxiété. Ma délégation est convaincue que les conférences humanitaires peuvent contribuer à délégitimer les armes nucléaires, non seulement dans l'esprit des populations, mais également dans les grands médias. Le Kenya attend donc avec intérêt de participer à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui aura lieu cette année en Autriche. Ma délégation prie instamment les États dotés d'armes nucléaires qui étaient restés à l'écart des précédentes conférences de trouver le courage de participer à cet important événement. Il s'agit là d'une responsabilité collective qui nécessite que les États fassent preuve de leadership.

Ma délégation se félicite de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Bien que nous comprenions la nécessité de parvenir à un consensus sur une définition commune des menaces existantes et potentielles dans les domaines de la sécurité de l'information et sur les mesures susceptibles de contrer ces menaces, nous espérons que l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les États ne sera pas compromise.

Pour terminer, je tiens à souligner que la réalisation de nos objectifs en matière de désarmement et de sécurité internationale requiert une véritable volonté de faire fond sur nos intérêts communs. Le multilatéralisme s'accompagne de possibilités et de contraintes, mais nous devons tirer parti du potentiel qu'il offre pour défendre les intérêts relatifs à la sécurité nationale. Toutefois, nous ne pourrions y parvenir sans répondre à la nécessité de démilitariser les relations internationales, de réduire les budgets militaires et de stopper la création d'une nouvelle génération d'armes dans l'espace. Si nous échouons, le désarmement ne sera qu'une illusion.

Ma délégation entend travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec d'autres pour faire en sorte que la présente session de la Première Commission

soit couronnée de succès. Nous commenterons plus en détail certaines des questions dont nous sommes saisis au cours du débat thématique.

**M<sup>me</sup> Harbaoui** (Tunisie) : Je tiens, au nom de la délégation tunisienne, à vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et à dire toute l'appréciation de ma délégation pour le travail effectué par la Libye durant la soixante-huitième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2).

La Première Commission se réunit à un moment critique où plus de la moitié de la population mondiale vit dans des pays possédant des armes nucléaires ou qui sont membres d'alliances nucléaires. En dépit des préoccupations croissantes quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de l'utilisation d'une seule arme nucléaire, jusqu'à aujourd'hui, aucune arme nucléaire n'a été détruite en vertu d'un traité bilatéral ou multilatéral. Nous sommes ainsi tous appelés à déployer de nouveaux efforts en faveur du désarmement nucléaire afin de libérer des ressources qui sont actuellement consacrées à la fabrication et au maintien de ces armements pour les consacrer au développement économique et social, à la promotion de la démocratie et à la protection de l'environnement, et partant, à la paix et à la sécurité internationales.

La Tunisie attache ainsi une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et continuera à soutenir tous les efforts visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction du risque de prolifération nucléaire. Un désarmement nucléaire généralisé sera le meilleur moyen de s'assurer que de telles armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes ou d'acteurs non étatiques. À cette occasion, je voudrais me féliciter de la première commémoration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et ce, en application de la résolution 68/32, et affirmer l'appui de la Tunisie à la tenue, en 2018, de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour examiner les progrès accomplis à cet égard.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue le pilier de l'ordre

nucléaire mondial, a ainsi ralenti la prolifération nucléaire, sans pour autant l'empêcher. L'adhésion de la quasi-totalité des États à sa prorogation indéfinie en 1995 a permis de le consolider. La Tunisie saisit l'occasion pour réaffirmer sa conviction qu'en dépit de ses imperfections et de ses fragilités, le TNP demeure un instrument irremplaçable pour la sécurité internationale. Considérant qu'il ne peut y avoir d'autre option que de soutenir et de consolider le TNP, les États dotés d'armes nucléaires sont invités à élaborer un document international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non nucléaires, et même à signer les accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses protocoles facultatifs, et ce, dans l'objectif de promouvoir « le zéro nucléaire » et de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA, et ce, malgré les nombreux appels des autres États de la région, ainsi que les appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions pertinentes. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et concrètes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Nous estimons que la création et la mise en œuvre du statut régissant de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires seraient le meilleur moyen d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire. La Tunisie, qui souscrit fortement à cette approche, appelle à la tenue, le plus tôt possible, de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Avec la mondialisation, le commerce international des armes a changé de dynamique. Dans le monde entier, des actes de violence sont commis en période de conflit et d'après-conflit avec des armes légères et de petit calibre, qui sont très faciles à obtenir dans la mesure où elles font l'objet d'un trafic lucratif et ne sont pas suffisamment contrôlées ou réglementées. Par conséquent, la prolifération incontrôlée de ce type d'armes, qui continue de porter atteinte à la paix et à la sécurité, a des conséquences dévastatrices sur les civils en temps de conflit armé, les femmes et les enfants étant souvent les principales victimes. De même, l'émergence de nouvelles entreprises offrant des services de sécurité maritime du fait de l'augmentation des actes de piraterie,

et le fait que de plus en plus d'armes légères et d'armes lourdes tombent entre les mains de réseaux terroristes, et ce, en violation de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, sont une source de préoccupation.

La Tunisie se félicite ainsi du fait que la question du trafic des armes légères occupe une plus grande place dans les mandats des missions de maintien et de consolidation de la paix, d'autant que, là où elles sont déployées, ces missions aident déjà à renforcer l'état de droit et à lutter contre le trafic des armes dans le cadre de leurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. À cet effet, la Tunisie souligne l'importance de mener à cet égard une action cohérente, globale et coordonnée qui s'étende aux questions de gouvernance, de sécurité, de développement et des droits de l'homme ainsi qu'aux questions humanitaires.

Nous saluons également les résultats positifs de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans ce cadre, ma délégation fait siennes les recommandations destinées à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, mais exprime son inquiétude quant à l'augmentation du nombre d'armes légères en circulation dans le monde.

Les membres ne sont pas sans savoir que l'Afrique se taille la part du lion en étant la première touchée par les effets de la présence excessive et incontrôlée d'armes légères, et même le continent le plus affecté par les conflits de tous genres. Notre continent constitue l'une des plus larges scènes de circulation illicite d'armes de toutes sortes, de tous calibres et de toutes provenances, renforçant ainsi les activités des groupes terroristes. C'est pour cette raison que nous tous, membres de la communauté internationale, devons maintenir haut notre engagement envers l'exécution du Programme d'action, que nous considérons comme le cadre principal des activités que nous menons pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ce type d'armes sous tous ses aspects. Dans ce cadre, ma délégation voudrait mettre particulièrement l'accent sur les efforts qui devraient être déployés aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer aussi bien au côté offre qu'au côté demande du commerce illicite des armes légères et

de petits calibre et parvenir à endiguer les mouvements transfrontières d'armes illicites, y compris en ce qui concerne le courtage illicite, et ce, dans le respect du droit international, notamment le droit de légitime défense des pays consacré par la Charte des Nations Unies.

En conclusion, je voudrais réitérer l'importance qu'accorde la Tunisie à toutes les questions de désarmement multilatéral, ainsi que son engagement et sa disposition à coopérer pleinement avec toutes les parties prenantes. J'en appelle aux organisations compétentes en vue d'établir et de renforcer leur coopération et d'œuvrer avec les États aux niveaux national et régional pour assurer la paix et la sécurité dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je prie les délégations qui sont en train de mener des consultations dans cette salle de bien vouloir le faire à l'extérieur afin que les orateurs puissent être entendus clairement.

**M. Niyazaliev** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je m'associe aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Vous pouvez être assuré de notre pleine coopération et de tout notre appui dans l'exercice de vos importantes fonctions.

L'attachement à une politique de désarmement et la prévention de la prolifération des armes de destruction massive sont parmi les principes fondamentaux de la politique étrangère de la République kirghize. Nous estimons que le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et de son pilier, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), doit être la principale priorité. La République kirghize espère que la Conférence d'examen du TNP en 2015 évaluera la mise en œuvre des engagements et présentera de nouvelles mesures en vue de renforcer les trois aspects principaux du TNP : désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Aujourd'hui, il existe plusieurs nouvelles possibilités d'aller de l'avant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous appuyons le processus d'évaluation des conséquences humanitaires des armes nucléaires et sommes disposés à participer à la troisième conférence internationale

qui se déroulera à Vienne en décembre. L'examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires doit accorder une attention particulière aux dégâts déjà causés à l'environnement par l'extraction d'uranium et le processus de production du combustible nucléaire qui s'ensuit.

Le Kirghizistan se félicite du choix de la date du 26 septembre pour la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et de la décision prise par l'ONU de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine. Dans le même temps, le Kirghizistan continuera d'appuyer les efforts visant à attirer l'attention sur l'importance des programmes éducatifs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous estimons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), que la République kirghize a ratifié en 2003, est un instrument clef dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ainsi que de la stabilité et de la sécurité stratégiques. À cet égard, nous avons participé à la septième Réunion ministérielle du TICE le 26 septembre, et nous nous sommes portés coauteur de la déclaration ministérielle conjointe. Nous attachons une importance particulière à la ratification et à l'entrée en vigueur rapides du TICE, et nous nous joignons de ce fait aux appels lancés à tous les États afin qu'ils démontrent leur volonté de mettre fin aux essais nucléaires. Nous demandons instamment aux États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable, de ratifier le Traité sans plus attendre.

Nous attachons une grande importance à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui vise à endiguer la prolifération des armes de destruction massive et des technologies et matières connexes. Il est crucial d'empêcher que des acteurs non étatiques aient accès aux technologies, matières et armes nucléaires, chimiques et biologiques et à leurs vecteurs et donc d'appliquer cette résolution. À cet égard, le Gouvernement kirghize a mis au point et adopté un plan d'action national. Nous saluons par ailleurs la décision de procéder à un examen détaillé de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en 2016.

Ma délégation attend avec intérêt la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève, dont les travaux n'avancent toujours pas, ce qui retarde les négociations sur un certain nombre de questions clefs

telles que le désarmement nucléaire, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité. Nous encourageons tous les États à manifester la volonté politique nécessaire pour que le mécanisme de désarmement s'acquitte de son mandat.

En ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'espace et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en 2005, la République kirghize s'est engagée à ne pas déployer des armes en premier dans l'espace, quelles qu'elles soient. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Nous estimons également que pour promouvoir cette idée avec succès, nous devons mettre à profit toutes les tribunes internationales disponibles.

Une contribution importante au processus de désarmement nucléaire a été la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été signé le 8 septembre 2006 et est entré en vigueur le 21 mars 2009. L'article 18 du Traité stipule que la République kirghize est dépositaire du Traité, ce qui donne une indication du rôle joué par la République kirghize dans la création de cette zone.

Nous nous félicitons que les États dotés de l'arme nucléaire aient signé le 6 mai le protocole sur les assurances négatives de sécurité se rapportant au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'importance et la pertinence de cet événement sont indéniables compte tenu de l'augmentation actuelle du nombre de différends entre les principales puissances mondiales et de l'absence d'une vision claire et globale de l'ordre mondial futur. Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de ratifier le protocole dans les meilleurs délais. La République kirghize est dépositaire du protocole, et elle est prête à s'acquitter fidèlement de ses fonctions.

La République kirghize est l'auteur principal, avec les autres États d'Asie centrale, du projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ». Je saisis cette occasion pour inviter toutes les délégations à se porter coauteurs du projet de résolution. Je me félicite que la France et la Chine l'aient fait et je remercie la Nouvelle-Zélande ainsi que plus d'une douzaine d'autres pays de leur appui. Les pays qui souhaitent se porter

coauteurs du projet de résolution peuvent le faire savoir aux délégations du Kazakhstan ou du Kirghizistan.

**M<sup>me</sup> Richards** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/69/PV.2). Nous remercions la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, de sa déclaration liminaire, et nous remercions son équipe au sein du Bureau des affaires de désarmement du travail accompli durant l'année écoulée.

Nos travaux à la soixante-neuvième session se déroulent dans un contexte de sécurité mondiale de plus en plus complexe et difficile, qui exige de déployer d'urgence des efforts pour faire avancer la mise en œuvre du programme de désarmement, et ce, tout en affrontant un nombre considérable de nouveaux problèmes complexes. Du point de vue de la Jamaïque, c'est tout cela, conjugué aux efforts faits par la communauté internationale pour élaborer un programme de développement pour l'après-2015, dont la paix et la sécurité sont une condition préalable, qui fait que la présente session de la Première Commission revêt une importance particulière.

Il y a de cela près de 70 ans, la Charte des Nations Unies mettait en place le cadre d'un système de sécurité collective fondé sur l'interdiction de l'emploi de la force, le règlement pacifique des différends et la mise en place d'institutions multilatérales chargées de faire respecter ces principes. La réduction progressive des armements et la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet sont de toute première importance pour la réalisation de ces objectifs. Nous pensons qu'il importe que ces principes généraux soient réaffirmés en tant que socle de nos efforts. Quel que soit le défi et quelle que soit la perception des réalités du moment, la promotion du désarmement multilatéral doit jouer un rôle central.

La question qui continue de se poser à nous dans le cadre des tâches pressantes qui nous attendent et des obstacles aux progrès, c'est comment mener de l'avant le désarmement multilatéral après près de deux décennies au cours desquelles peu de mesures ont été prises. Pouvons-nous faire fond sur les succès remportés par le passé et, tout dernièrement, avec le Traité sur le commerce des armes? N'est-il pas temps d'entreprendre un changement majeur de paradigme et d'élargir le prisme sous lequel nous percevons notre ordre du jour pour y inscrire la perspective humanitaire? Comment

pouvons-nous surmonter l'inadéquation structurelle afin de régler ces problèmes majeurs et inextricables? Comment et dans quelle mesure devons-nous mieux tenir compte de la participation des femmes et des groupes de la société civile? Ce qui est évident c'est que nous devons favoriser un climat de confiance mutuel, de non-discrimination, de transparence et de confiance accrues et faire montre de volonté et de détermination politiques pour atteindre les buts et objectifs déclarés de la Commission et, plus largement, du mécanisme de désarmement.

Nous avons vu dernièrement cette volonté et cette détermination à l'œuvre avec l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui fera date. Il y a un peu plus d'une année, la communauté internationale a pris résolument position en faveur de la réglementation du commerce des armes classiques, afin de réduire les souffrances humaines et de défendre la paix, la sécurité et la stabilité. En tant que pays qui pâtit de façon disproportionnée du commerce irresponsable des armes classiques et que farouche partisan du Traité, la Jamaïque salue le dépôt récent, du cinquantième instrument de ratification, qui va en permettre la rapide entrée en vigueur, le 24 décembre. Nous sommes fiers d'avoir contribué au processus et d'avoir été le premier pays à signer et à ratifier le Traité, grâce en partie à l'appui de nos partenaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et nous félicitons le Gouvernement néo-zélandais d'avoir élaboré un modèle de législation qui nous a permis d'atteindre l'objectif d'une ratification rapide.

La date d'entrée en vigueur du Traité approche à grands pas et nous devons nous consacrer maintenant à sa mise en œuvre intégrale et efficace. C'est pourquoi nous saluons l'offre faite en temps voulu par le Mexique d'abriter la Première Conférence des États Parties en 2015, durant laquelle nous entamerons l'important travail de mise en œuvre du Traité. La mise en place d'un Secrétariat dévoué et doté des ressources appropriées sera pour cela essentielle. À cet égard, nous appuyons pleinement le candidat approuvé par la CARICOM, la Trinité-et-Tobago, pour accueillir le site du Secrétariat du Traité.

Alors que nous continuons de subir la triste réalité des armes légères et de petit calibre qui tuent quelque 300 000 personnes chaque année dans le monde, la Jamaïque considère que l'intégration de ces armes dans le champ du Traité constitue un important complément au Programme d'action des Nations Unies

en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui reste partie intégrante de l'action que nous menons pour lutter contre ce fléau. Nous nous réjouissons d'avoir participé à cette fructueuse discussion et contribué aux bons résultats de la cinquième Réunion biennale des États en vue de la mise en œuvre du programme d'action et de l'instrument international leur permettant de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, en juin. L'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant permettant de procéder au marquage et au traçage des armes légères et de petit calibre et l'incorporation des munitions dans le Programme d'action seront essentielles pour notre action future, tout autant que notre participation aux discussions de fond sur des questions telles que le courtage et les contrôles aux frontières et l'examen des complémentarités entre le Programme d'action et le Traité sur le commerce des armes.

Si l'action menée dans le domaine des armes classiques est positive, il n'en va pas de même de celle qui est menée dans le domaine du désarmement nucléaire, où il y a absence de progrès. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur; le risque d'une explosion nucléaire, délibérée ou accidentelle, continue de faire partie de notre vie quotidienne; les problèmes que posent les activités nucléaires de certains États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne sont toujours pas réglés; un certain nombre d'États sont toujours en dehors du régime du TNP; et la Conférence du désarmement continue d'être défailante. L'année prochaine, nous aurons l'occasion à la conférence d'examen du TNP de 2015 d'honorer nos engagements, de convenir de nouveaux moyens créatifs de renforcer la mise en œuvre du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Mais nous ne sommes pas encore sûrs de réussir. Le temps presse. À moins de sept mois de la Conférence, nous sommes encore confrontés à de graves défis, comme celui du non-respect des obligations souscrites en matière de désarmement nucléaire.

À l'approche de 2015, nous nous félicitons de la nouvelle dynamique – à laquelle nous nous joignons – insufflée par un ensemble interrégional d'États et de membres de la société civile décidés à agir concrètement en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires. À cette fin, nous avons eu le plaisir de participer à la dernière réunion ministérielle marquant la Journée internationale pour l'élimination

complète des armes nucléaires, le 26 septembre. Nous appuyons fermement aussi les efforts faits pour faire figurer les préoccupations humanitaires au centre du débat sur les armes nucléaires. Cette position reflète notre profonde préoccupation au sujet des incidences humanitaires catastrophiques d'une explosion nucléaire, accidentelle ou délibérée, ce qui souligne la nécessité pressante d'interdire ces armes. Notre participation aux conférences d'Oslo et de Nayarit atteste de notre ardent désir de voir que les progrès si nécessaires soient faits en matière d'élimination des armes nucléaires. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt de participer à la troisième conférence prévue à Vienne à la fin de l'année.

La Jamaïque se félicite du rôle que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent dans le renforcement du régime international de non-prolifération et dans la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales. Les pays des Caraïbes sont parties au Traité de Tlatelolco, qui a longtemps servi de modèle pour la création d'autres zones. C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé en faveur de la tenue d'une conférence en vue de la création sans plus tarder d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La conférence est une occasion fortuite que nous n'oserons pas laisser passer.

La Jamaïque continue d'attacher une grande importance à la participation des femmes à tous les processus de prise de décisions concernant les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Voilà pourquoi nous nous sommes félicités de ce qu'il ait été reconnu dernièrement qu'il importait d'encourager la participation des femmes à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies et que de solides dispositions contre la violence sexiste aient été prévues dans le Traité sur le commerce des armes. À ce titre, nous appuyons pleinement le projet de résolution annuel présenté par la Trinité-et-Tobago, intitulé « Les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements », dont nous voulons croire à l'adoption, encore une fois, cette année par consensus.

En conclusion, dans moins d'une année, nos dirigeants tiendront un sommet de haut niveau pour adopter le programme de développement pour l'après-2015, au cœur duquel figure l'élimination de la pauvreté. Nos délibérations ne sauraient être dissociées de l'élaboration d'un nouveau programme de développement dans les mois à venir. En effet, dans le contexte des énormes dépenses militaires qui

sont faites dans le monde, le lien entre désarmement et développement mérite une plus grande attention. Les chiffres sont vraiment étonnants. Près de 1 700 milliards de dollars sont dépensés annuellement en armes et en matériel militaire de toutes sortes, qui consomment une part massive des ressources financières mondiales. En tant que petit État insulaire en développement, nous sommes d'avis que le moment est venu, aujourd'hui plus que jamais, de réaffecter de larges parts de ces fonds aux initiatives d'aide globale au développement et aux stratégies d'élimination de la pauvreté.

**Mme Nguyen** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la Première Commission cette année. Nous sommes persuadés de pouvoir compter sur votre direction avisée pour le succès de la présente session. J'ai le grand honneur de représenter pour la première fois le Viet Nam à l'ONU. J'attends avec un sincère intérêt de travailler étroitement avec les amis et collègues dans le cadre de mes responsabilités à l'avenir.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Destra Percaya d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par l'Ambassadeur Libran Cabactulan des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/69//PV.2).

Nous entamons cette année nos travaux à la Première Commission sur fond de nombreux défis nouveaux. De l'Afrique à l'Asie, en passant par l'Europe, les crises et les tensions qui couvent ont caractérisé la sécurité internationale au cours de l'année écoulée, malgré tous les efforts faits pour régler les différends par la voie pacifique. Comme le Secrétaire général l'a dit lui-même, non seulement, cette année fut terrible du point de vue des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, mais aussi le désarmement semble désormais un rêve distant.

Face à des défis aussi redoutables, il est primordial de redoubler d'efforts en vue de jeter de nouvelles bases pour l'instauration d'un climat de confiance stratégique propice à une meilleure sécurité internationale pour chacun des États Membres. À nos yeux, les éléments essentiels d'une telle démarche sont, entre autres, le respect des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends internationaux et les efforts visant à réduire

la dépendance à l'égard du recours à la force dans les relations internationales.

Le désarmement nucléaire doit demeurer la priorité absolue de l'action que nous menons pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet. Nous jugeons encourageants les récents efforts déployés à cette fin, notamment la réunion ministérielle informelle qui s'est tenue dernièrement à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires ainsi que les conférences sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Nous sommes d'avis que tous les États doivent intensifier leurs efforts en vue de régler les questions en suspens liées au désarmement nucléaire. Je pense notamment aux consultations sur une convention relative au désarmement nucléaire, à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité et à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous lançons un appel en faveur d'un plus grand nombre de signatures et de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais possibles, surtout de la part des États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité.

À cet égard, nous réaffirmons le rôle central que joue le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le régime mondial de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le plan d'action en 64 points adopté à l'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010 doit être mené avec sérieux et toute l'efficacité voulue. Alors que nous approchons de la prochaine conférence d'examen, le retard que nous avons pris dans les préparatifs tant sur le fond qu'en ce qui concerne la procédure suscite de graves inquiétudes. Il s'ensuit – et l'atmosphère qui a régné durant les réunions tenues récemment dans le cadre du TNP l'a clairement démontré – qu'un engagement plus sérieux et des progrès concrets sont indispensables si nous voulons obtenir de bons résultats à la conférence d'examen qui aura lieu dans moins de sept mois.

Sur une note plus positive, nous sommes encouragés par les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de garantir la sécurité nucléaire et de promouvoir l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Nous saluons le travail considérable accompli par l'Agence, grâce auquel de plus en plus d'États, y compris les

pays en développement, bénéficient de son assistance technique.

Le Viet Nam a toujours donné la priorité à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Nous n'avons ménagé aucun effort pour honorer nos responsabilités de président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA durant la période 2013-2014 d'une manière équilibrée et efficace. Nous savons gré à tous les États membres de l'aimable coopération et de l'appui qu'ils nous ont apportés. Le Viet Nam travaille également en étroite collaboration avec l'AIEA et les partenaires internationaux au développement de ses infrastructures d'énergie nucléaire. Nous avons également pris une part active au récent Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu au Pays-Bas.

Les zones exemptes d'armes nucléaires et le statut dénucléarisé de la Mongolie constituent d'autres éléments importants du régime mondial concernant les questions nucléaires. C'est pourquoi l'ASEAN a toujours attaché une grande importance au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et travaille en étroite coopération avec les États dotés d'armes nucléaires en vue de la conclusion des négociations sur la signature sans aucune réserve du Protocole au Traité par ces derniers. Nous nous félicitons de la reprise de la réunion entre les États de l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires, le mercredi 8 octobre, en marge de la session de la Première Commission, et attendons avec intérêt la poursuite de la collaboration avec les États dotés de l'arme nucléaire. Nous formons également l'espoir que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et d'autres armes de destruction massive sera bientôt convoquée et aboutira à des résultats de fond avant la prochaine conférence d'examen du TNP. Il est parfaitement clair que les textes issus de la conférence d'examen dépendront, dans une large mesure, de cette conférence.

Nous partageons l'opinion selon laquelle les États ont le droit souverain de détenir, importer et fabriquer des armes classiques pour assurer leur légitime défense. Nous sommes favorables à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects afin d'endiguer le commerce illicite transfrontières des armes légères et de petit calibre. Nous voudrions insister sur le fait que l'application du Traité sur le commerce des armes,

compte tenu de son entrée en vigueur d'ici à la fin de l'année, doit être équilibrée et non discriminatoire.

Nous appuyons également les buts humanitaires poursuivis par les Conventions sur les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel. D'ailleurs, le Viet Nam met en œuvre, à l'échelle nationale, divers éléments de ces conventions, notamment la mise en place d'un mécanisme et d'un plan d'action national visant à s'attaquer aux conséquences des restes explosifs de la guerre du Viet Nam. Nous travaillons également en étroite collaboration avec des partenaires internationaux dans ce domaine important.

Si la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement dépend dans une large mesure du climat de sécurité internationale, elle tient également au mécanisme de désarmement, qui est de plus en plus considéré comme étant incapable de produire des résultats. Tout en respectant les principes convenus au niveau multilatéral, nous pourrions chercher les moyens d'améliorer l'efficacité de ce dispositif, par exemple, en étudiant la possibilité de créer des synergies entre les nouveaux mécanismes, comme par exemple, la résolution sur le suivi de la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire et l'initiative sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Nous sommes également prêts à poursuivre le débat sur l'amélioration des travaux de la Première Commission.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre volonté de travailler en étroite collaboration avec vous, Monsieur le Président, ainsi que les autres États Membres afin de garantir le succès de la session de cette année, et contribuer ainsi à créer une dynamique propice à de nouvelles avancées l'an prochain, à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Dagher** (Liban) (*parle en arabe*) : Il m'est agréable de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Mes félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau. Par la même occasion, je tiens à remercier votre prédécesseur et les membres du Bureau de la dernière session.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/69/PV.2).

Nous nous réunissons aujourd'hui, alors que les tambours de la guerre grondent partout dans notre

région. Nous menons une guerre contre la violence, une guerre contre le terrorisme, une guerre contre la criminalité, une guerre pour la paix. La voie de la paix est meilleure que les chemins de la guerre. C'est pourquoi nous plaidons pour que soient intensifiés les efforts visant à renforcer les institutions chargées de la justice, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement durable en vue d'extirper les causes profondes de la violence et de mettre fin aux foyers du terrorisme de façon à ce que le climat de criminalité qui règne dans notre région laisse place à la tolérance et au dialogue entre les religions et les peuples.

Il est vrai aujourd'hui, comme l'a dit le Secrétaire général, qu'il n'y a pas de bonnes mains pour de mauvaises armes. Les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, sont une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la paix et de la sécurité internationales. Le Liban réaffirme la nécessité de renforcer et de coordonner les efforts menés au niveau international pour éliminer la menace posée par ces armes. Le Liban appuie la proclamation du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le Liban aspire à l'élimination totale des armes nucléaires et à la conclusion d'un traité global pour réaliser cet objectif.

Le Liban réaffirme que la destruction totale des armes nucléaires demeure la meilleure garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes et pour parvenir à la sécurité, à la stabilité et à une paix globale, juste et durable dans la région Moyen-Orient et dans le monde. C'est pourquoi le Liban appelle à nouveau à la mise en œuvre de la résolution de 1995 relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient dans le cadre d'une vision régionale intégrée et globale, sans deux poids, deux mesures. Le Liban réaffirme l'importance de convoquer une conférence sur cette question dans les plus brefs délais, avec la participation de toutes les parties concernées. Le Liban rappelle qu'Israël est le seul État de la région qui n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et par conséquent, invite la communauté internationale à faire pression sur ce pays afin qu'il place toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tout en réaffirmant le droit qu'ont les États de développer la recherche nucléaire à des fins pacifiques comme le prévoit le TNP, le Liban souligne qu'il convient

de se pencher sur la question des incidences humaines des armes nucléaires sans plus tarder. Le Liban accueille favorablement les conclusions des conférences d'Oslo et de Nayarit et espère que la conférence de Vienne et la Conférence d'examen du TNP en 2015 permettront de renforcer la prise de conscience sur cette question et de trouver des solutions adéquates et globales. Les progrès scientifiques ne doivent pas être réalisés au détriment du développement et de la sécurité collective.

Le Liban réaffirme en outre le droit des États à la légitime défense, conformément à la Charte des Nations Unies, ainsi que leur droit d'acquérir, de fabriquer et d'exporter des armes. Dans le même temps, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et espérons qu'il permettra de contrôler la circulation des armes et d'empêcher qu'elles ne soient utilisées pour violer le droit international humanitaire ou pour appuyer ou encourager des actes de terrorisme ou les activités de la criminalité organisée. Nous espérons que, grâce à ce traité, on trouvera les moyens de faire pression sur les États qui ne respectent pas leurs engagements découlant des résolutions de l'ONU.

Fort de son amère expérience, le Liban appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts et à oeuvrer de concert en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. En effet, le Liban a beaucoup souffert suite aux menaces permanentes qu'Israël fait peser sur son espace aérien, maritime et terrestre. Par ailleurs, le Liban continue à subir des agressions et des attaques répétées de la part d'Israël contre son territoire, ses installations, ses infrastructures. Israël emploie même des armes interdites et meurtrières, qui font des victimes innocentes parmi les civils libanais.

Ma délégation vous réitère son plein appui, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau. Nous vous souhaitons plein succès et nous sommes persuadés que nos travaux seront couronnés de succès.

**M. Kmentt** (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et vous assurer du plein appui de ma délégation.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne dans le cadre de ce débat (voir A/C.1/69/PV.2).

La session de la Première Commission constitue toujours une occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de nous tourner vers l'avenir, en évaluant où en est la communauté internationale dans ce domaine très important des relations internationales. L'année écoulée a été marquée par des événements très encourageants. Toutefois, nous sommes témoins d'autres faits et tendances extrêmement troublants, qui suscitent de profondes inquiétudes quant à l'avenir du dispositif de sécurité internationale fondé sur l'état de droit.

Parmi les grands points positifs, il y a le Traité sur le commerce des armes. L'Autriche est fière de faire partie des 50 premiers États à avoir ratifié le Traité sur le commerce des armes. Nous espérons que grâce à son entrée en vigueur imminente et à ses normes internationales qui garantissent une réglementation efficace du commerce international des armes, le Traité apportera une contribution importante à la sécurité humaine, aux droits de l'homme et au développement. Son universalisation et sa mise en œuvre efficace seront d'une importance cruciale pour traduire les obligations énoncées dans cet instrument robuste et fort en mesures concrètes sur le terrain. Nous remercions le Mexique d'avoir organisé avec succès la première réunion préparatoire de la Conférence des États parties et nous nous réjouissons à la perspective de la prochaine réunion qui se tiendra en Allemagne. L'Autriche a proposé d'accueillir le futur secrétariat permanent du Traité sur le commerce des armes à Vienne, un centre névralgique mondial pour les questions de sécurité et de développement qui, selon nous, pourrait offrir un grand éventail de compétences et des conditions favorables permettant à ce secrétariat de s'acquitter de ses fonctions dans la transparence et avec efficacité et efficience.

La coopération résolue et efficace dont a fait montre la communauté internationale en vue du retrait et de la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques syriennes est une autre réalisation importante de l'année écoulée. Nous saluons le travail accompli par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En fait, il s'agit d'un exemple de la façon dont la communauté internationale doit réagir face à de telles violations graves du droit international et du droit international humanitaire. Dans le même temps, nous sommes vivement préoccupés par les nouvelles allégations faisant état d'emploi du gaz de chlore. Ces actes ignobles s'inscrivent dans une tendance générale observée en Syrie et marquée par l'effondrement ou le manque total de respect des principes fondamentaux du

droit international humanitaire et de la protection des civils en période de conflit armé.

Nous continuons d'espérer que les négociations entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran, qui doivent reprendre cette semaine à Vienne, permettront de régler la question nucléaire iranienne. Certes, des progrès ont été réalisés depuis la dernière ouverture diplomatique il y a un an, mais il reste encore beaucoup à faire pour résoudre ce problème de façon à lever toutes les préoccupations de la communauté internationale quant à la nature du programme nucléaire iranien.

Même si nous espérons que ces négociations permettront de renforcer la crédibilité du pilier « non-prolifération » du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous sommes vivement préoccupés par la situation générale du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La non-universalité du TNP affaiblit sa crédibilité et son efficacité en tant que garant de la non-prolifération des armes nucléaires et cadre pour parvenir au désarmement nucléaire.

Ainsi les armes nucléaires et les programmes de missiles de la République populaire démocratique de la Corée continuent de susciter une grave inquiétude. Il y a aussi des faits nouveaux importants dans le domaine des armes nucléaires et des missiles balistiques sur le sous-continent indien. Enfin, les difficultés rencontrées pour donner suite à la décision prise en 2010 de convoquer une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, décision que l'Autriche appuie pleinement, en sont un autre exemple.

L'Autriche a toujours été un fervent partisan du TNP et des règles de non-prolifération les plus strictes. Toutefois, l'accent n'est pas suffisamment mis sur la non-prolifération. À l'approche de la Conférence d'examen du TNP de 2015, nous sommes de plus en plus préoccupés et déçus par le peu de progrès réalisés en ce qui concerne les mesures de désarmement énoncées dans le plan d'action de 2010. Nous convenons que les États dotés de l'arme nucléaire, à titre individuel, ont fait certaines propositions et pris quelques mesures, telles que des réductions et des modifications modestes de leur doctrine. Cependant, il n'y a eu aucun changement d'orientation clair vis-à-vis de la dépendance aux armes nucléaires, comme nous et d'autres l'espérions après 2010. En fait, des événements tels que la crise en Ukraine, au sujet de laquelle l'Union européenne a exprimé sa position, poussent même certains à s'interroger sur la faisabilité du désarmement nucléaire.

Par ailleurs, nous soutenons que nous ne voyons pas comment des investissements et des programmes à grande échelle en vue de la modernisation et du remplacement des armes nucléaires et des infrastructures y relatives, et par conséquent, l'intention évidente de continuer à dépendre de ces armes pendant encore des générations, pourraient être interprétés comme étant compatibles avec les obligations et les engagements découlant de l'article VI et du plan d'action de 2010. Cette dépendance persistante envers les armes nucléaires est probablement le plus grand facteur de leur prolifération. S'il est vrai que cette attitude n'entraîne pas forcément la prolifération physique des armes et des technologies nucléaires, il ne fait aucun doute qu'elle contribue à la prolifération du symbolisme et du statut associés à ces armes.

À notre avis, il s'agit d'une menace fondamentale et de plus en plus grave à la crédibilité du TNP, 44 ans après son entrée en vigueur et 19 ans après sa prorogation pour une durée indéfinie. Nous exhortons tous les États Membres, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, à redoubler d'efforts pour renforcer les initiatives de désarmement nucléaire en termes de crédibilité, de cohésion et d'orientation. Dans ce contexte, l'Autriche appelle tous les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures résolues en vue de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avant la Conférence d'examen du TNP en 2015. Le fait que ce traité ne soit toujours pas entré en vigueur porte lui aussi atteinte à la crédibilité et à la structure du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Tous les autres domaines de coopération pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et garantir le respect de ces obligations sont importants et conformes au TNP, et il en est de même de tous les efforts visant à promouvoir et à faciliter le désarmement nucléaire et l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. L'Autriche estime que la dynamique et l'intérêt croissants concernant les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui sont évoquées dans le préambule du TNP et reconnues dans le Document final de 2010, représentent une évolution très importante. Les discussions menées sur la base d'éléments factuels à l'occasion des deux conférences internationales, en 2013 en Norvège et en 2014 au Mexique, ont montré très clairement que les diverses incidences humanitaires des armes nucléaires sont encore plus graves que nous ne le pensions. Même ce qu'on appelle un échange nucléaire limité, au cours duquel ne serait utilisée

qu'une petite partie des arsenaux nucléaires actuels, pourrait provoquer sur le champ une crise humanitaire aux proportions gigantesques. Les images d'Hiroshima et de Nagasaki seraient peu de choses en comparaison.

Il n'existe pas de capacités nationales ou internationales à même de faire face à ces conséquences adéquatement. Il n'y aurait pas et ne pourrait y avoir de gagnant dans un tel scénario. Toute l'humanité serait perdante. Pour reprendre les propos de Ronald Reagan, une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée et ne doit jamais être déclenchée. Par ailleurs, nous disposons de nouvelles informations sur les risques liés aux armes nucléaires. Ces risques sont bien réels; ils sont plus graves qu'on le pensait et ne peuvent jamais être complètement éliminés. Par le passé, l'humanité a eu beaucoup de chance à plusieurs reprises et la raison exige que des mesures urgentes soient prises pour sortir de la dépendance envers les armes nucléaires.

Pour ces motifs et afin de poursuivre et d'approfondir cet important débat, l'Autriche accueillera la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires les 8 et 9 décembre. L'Autriche cherche à renforcer le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à donner une impulsion en vue de la réalisation de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire. Étant donné que la crédibilité et l'efficacité des régimes découlant des traités sont de plus en plus remises en cause, nous estimons que la communauté internationale doit se mobiliser autour de l'impératif humanitaire qui sous-tend tous nos travaux. Nous nous félicitons vivement de l'intérêt généralisé et des nombreuses expressions d'appui en faveur de cette initiative, notamment dans les nombreuses déclarations faites ici ces derniers jours. Tous les États sont les bienvenus et ont été invités. La Conférence sera également ouverte aux organisations internationales, aux universitaires et à la société civile. Nous encourageons des débats francs, constructifs et sur le fond. Nous espérons la participation active de toutes les parties prenantes qui souhaitent que des progrès soient accomplis en vue de la réalisation de notre objectif commun qu'est le désarmement nucléaire et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les armes classiques continuent de faire des victimes et de causer des souffrances humaines à grande échelle. Les efforts pour réduire et prévenir la violence armée et les souffrances humaines causées par les armes classiques doivent continuer d'être une priorité de la communauté internationale. Je vois que

le voyant clignote. Pour ne pas dépasser le temps de parole qui m'a été imparti, je vais m'arrêter là. Nous présenterons nos observations dans la déclaration sur les armes classiques qui sera faite ultérieurement dans le courant de la présente session.

**M. Al-Shanfari** (Oman) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, je voudrais commencer, Monsieur le Président, par vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à votre vaste expérience et à vos talents diplomatiques bien connus, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Qu'il me soit également permis de remercier votre prédécesseur, le représentant de la Libye, Président de la Commission à la soixante-huitième session, ainsi que les membres du Bureau, des efforts considérables qu'ils ont déployés.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/69/PV.2).

Dans l'allocution qu'il a prononcée pendant le débat général de l'Assemblée générale (voir A/69/PV.20), le Ministre omanais des affaires étrangères a exprimé la ferme conviction de notre pays s'agissant de la responsabilité de la communauté internationale de protéger le monde de la menace des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. En dépit des nombreuses réunions et conférences internationales organisées ces 30 dernières années, il n'y a pas eu de progrès dans les négociations relatives au désarmement nucléaire ni concernant la réduction de la prolifération nucléaire.

Mon pays tient à faire part de sa préoccupation devant les retards accusés pour ce qui est de la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui aurait dû se tenir en 2012 conformément à la décision prise à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Or cette conférence n'a toujours pas eu lieu, ce qui montre que certaines parties n'en comprennent pas l'importance ni l'objectif. À l'approche de la Conférence d'examen du TNP prévue pour l'année prochaine, nous pensons que le moment est venu de régler cette question de la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive revêt la plus haute importance. La communauté

internationale, et en particulier les États dépositaires du TNP, doit appuyer ces efforts.

Nous demandons à Israël d'adhérer au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique en application de l'accord de 1995, qui a vu notamment l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient et a ainsi établi un lien objectif entre la prorogation du TNP pour une durée indéfinie, la création d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient et l'adhésion d'Israël au TNP. Or jusqu'à présent, aucun progrès n'a été réalisé à cet égard.

Ma délégation espère que le plan d'action adopté par la Conférence d'examen permettra d'accélérer les mesures en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit pour tous les États. Nous espérons que les négociations sur le programme nucléaire iranien aboutiront aux résultats escomptés, dans l'intérêt de tous.

Le 26 septembre, nous avons participé, aux côtés des autres pays du monde, à la célébration de la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, conformément à la résolution 68/32 adoptée sur l'initiative du Mouvement des pays non alignés. Cet événement fut l'occasion de nous réunir pour évoquer cette question qui préoccupe le monde et l'humanité, qui souhaite vivre sur une planète à l'abri des risques de destruction et de guerre.

Mon pays redit son attachement au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001. Nous avons adopté de nombreuses lois et réglementations pour lutter contre ce phénomène. Mon pays a déposé son instrument d'adhésion à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction le 20 août, devenant ainsi le 162<sup>e</sup> État partie à la Convention, afin de mettre fin aux ravages de la guerre et des conflits.

Pour terminer, ma délégation appelle tous les États à honorer les engagements pris au titre des traités et conventions relatifs au désarmement, et en particulier aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous espérons que, sous votre conduite, Monsieur le Président, nous parviendrons à concrétiser

notre aspiration à vivre dans un monde de sécurité, de paix et de stabilité.

**M. Kolga** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens, Monsieur, à vous féliciter de votre accession à la fonction de président. Ma délégation et moi-même vous assurons de notre plein appui dans vos efforts.

Tout en nous associant pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2), nous tenons à souligner certains points spécifiques auxquels l'Estonie attache une importance particulière à la présente session de la Première Commission.

L'Estonie partage l'avis de l'écrasante majorité des États Membres selon lequel le Traité sur le commerce des armes est un instrument extrêmement important pour lutter contre les transferts illicites et illégaux d'armes classiques vers des zones de conflit ou à des parties à un conflit armé. L'Estonie se réjouit en outre de voir que bien plus de la moitié des États Membres de l'ONU ont déjà signé le Traité, et que plus de 50 pays l'ont ratifié. Cela va permettre au Traité d'entrer en vigueur le 24 décembre prochain. C'est là un accomplissement majeur pour la communauté internationale. Je tiens à encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité avant son entrée en vigueur. Pour la prochaine étape, la communauté internationale devra s'atteler à l'application et à l'universalisation du Traité. Mon pays est foncièrement déterminé à œuvrer dans ce sens.

L'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes nous rappelle la dernière fois où la communauté internationale est parvenue à conclure un traité universel sur le désarmement et la non-prolifération. Malheureusement, 17 ans plus tard, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas en vigueur. Nous exhortons les États, en particulier ceux dont l'adhésion est nécessaire pour que le TICE puisse entrer en vigueur, à le signer et à le ratifier sans plus tarder.

Pour l'Estonie, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous réaffirmons notre plein appui aux trois piliers du Traité, ainsi qu'à la mise en œuvre de tous les engagements contractés dans le cadre du TNP ou pris au cours des précédentes conférences d'examen. L'Estonie continuera de promouvoir la pleine application du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, lequel inclut des mesures concrètes en faveur du

désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ce qui constitue notre feuille de route collective dans la perspective de la Conférence d'examen de 2015. Veiller à la mise en œuvre des 64 mesures du plan d'action est une responsabilité collective que partagent tous les États parties au TNP, sans exception.

J'en viens à présent à la Conférence du désarmement. L'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement demeure profondément inquiétante, opinion qui ne cesse d'être répétée au fil des ans et qui est désormais le slogan officieux de cet organe. Cette année ne fait pas exception. L'ordre du jour de la Conférence du désarmement traite de questions internationales, et nous pensons que ces questions devraient être débattues de façon transparente, multilatérale et non discriminatoire, avec la participation de tous les États intéressés. Je voudrais ici réitérer la demande de l'Estonie à participer pleinement et sur un pied d'égalité aux discussions sur le désarmement en tant que membre à part entière de la Conférence du désarmement. De même, je lance un nouvel appel à ce que l'on nomme rapidement un rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la composition de la Conférence.

À cet égard, nous insistons sur l'importance de la poursuite des consultations sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, et nous accueillons favorablement la nomination de l'Ambassadeur de l'Albanie en tant qu'ami du Président de la Conférence pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. C'est, de fait, une mesure progressiste et tournée vers l'avenir qui vient renforcer les consultations sur l'élargissement, comme le prévoient le règlement intérieur et la résolution consacrée à la Conférence. Il est regrettable que ni le rapport de la Conférence du désarmement ni la résolution à ce sujet qui ont été présentés à l'Assemblée générale n'en fassent mention. Nous tenons néanmoins à réaffirmer notre fort attachement à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Compte tenu du caractère universel de l'ONU, nous ne voyons aucune raison ou justification morale d'empêcher un État intéressé de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux discussions et négociations sur le désarmement, et de contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Je me félicite des évolutions positives survenues au cours des 12 derniers mois dans le cadre de

l'extraordinaire effort pour éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie. Elles marquent des avancées importantes sur la voie du démantèlement complet du programme d'armes chimiques syrien. Tout cela a été accompli en toute sécurité et sans nuire à l'environnement, et c'est un succès considérable pour la communauté internationale, ainsi qu'un remarquable exemple de coopération internationale.

Cela étant, nous notons avec une grande préoccupation que la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne, établie par le Directeur général de l'OIAC, nous a fourni « des preuves indiscutables » qu'un agent chimique toxique avait été utilisé « de manière systématique et répétée » comme arme de guerre en Syrie. La Mission d'établissement des faits a également signalé que de nouvelles allégations continuaient d'être faites. En conséquence, nous nous félicitons que le Conseil exécutif de l'OIAC ait décidé que la Mission d'établissement des faits poursuivrait ses travaux, et nous sommes fermement convaincus que tous les auteurs de crimes de guerre en Syrie, notamment ceux qui recourent à des armes chimiques, doivent répondre de leurs actes. Afin d'aider l'OIAC à mettre en œuvre ses décisions concernant la Syrie, l'Estonie a versé une contribution volontaire au fonds d'affection spéciale de l'OIAC créé à cet effet.

Je note avec préoccupation que les missiles balistiques et les technologies connexes sont toujours utilisés en tant qu'armes opérationnelles dans le monde entier. Il est clair que le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) joue un rôle central pour prévenir la prolifération des missiles. C'est précisément pourquoi mon pays, après une première candidature il y a 11 ans, a récemment présenté au RCTM un nouveau dossier technique. Nous pensons que, en faisant partie du RCTM, l'Estonie saura servir le Régime. Cela permettra d'étendre le territoire des contrôles spécifiques du RCTM, de lui apporter des compétences supplémentaires en matière de drones et de technologies spatiales, d'élargir le champ de partage du renseignement et des informations concernant le respect de la législation et, à ce titre, d'appuyer les efforts du RCTM en matière de non-prolifération. Nous sommes également très favorables à ce que tous les États membres de l'Union européenne fassent partie du RCTM, étant donné qu'ils en respectent l'ensemble des normes et critères les plus stricts dans le cadre de leur appartenance au marché unique européen.

L'appui aux activités de déminage demeure indispensable pour les processus de stabilisation menés dans des États sortant d'un conflit et pour le retour en toute sécurité des réfugiés. L'Estonie est déterminée à appuyer le déminage humanitaire et la lutte antimines. Ces dernières années, nous avons augmenté nos contributions et nous continuerons de le faire. Nous apportons notamment un appui financier au Service de la lutte antimines des Nations Unies ainsi qu'aux activités de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre et des mines dans le cadre de différents projets humanitaires bilatéraux ou internationaux. Nous exhortons par ailleurs tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Enfin, la cybersécurité est une question que nous ne pouvons prendre à la légère. Chaque connexion à Internet crée une cible supplémentaire et des vulnérabilités potentielles et fait naître de nouveaux risques qui mettent les défenseurs au défi de renforcer le niveau de protection. Nous ne parviendrons probablement jamais à bâtir un système parfait, mais nous devons améliorer notre compréhension des problèmes de cybersécurité. L'ONU, notamment la Première Commission, est une enceinte importante qui permet de partager des informations sur les efforts déployés au niveau national pour renforcer la cybersécurité.

Le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies (A/69/98), qui stipule que le droit international s'applique au cyberspace, représente un accord véritablement historique qui a changé la donne politique. L'application du droit international à la cybersécurité, une définition commune des normes de comportement responsable de la part des États et l'identification des domaines du cyberspace dans lesquels nous pouvons renforcer la transparence sont, selon nous, trois objectifs auxquels il faut accorder une plus grande attention. Même si nous ne prenons pas la sécurité à la légère, celle-ci ne saurait être invoquée comme excuse pour limiter la liberté sur Internet. La cybersécurité et la libre utilisation d'Internet sont intrinsèquement liées et ne sont en aucun cas incompatibles.

**M. Šćepanović** (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et à vous assurer du plein appui de la délégation monténégrine dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2). Je souhaite également mettre l'accent sur certains points qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Le Monténégro est fermement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire des initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous reconnaissons que des réductions considérables des arsenaux nucléaires, en particulier ceux des États-Unis et de la Fédération de Russie, ont été effectuées depuis la fin de la guerre froide. Toutefois, il existe aujourd'hui environ 17 000 armes nucléaires, ce qui nous pousse à conclure avec préoccupation que plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du TNP, des progrès relativement limités ont été accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire. Qui plus est, les efforts en cours en vue de moderniser et de perfectionner les armes nucléaires ne sont pas conformes à la lettre et à l'esprit du TNP.

Compte tenu de l'existence continue des armes nucléaires, le risque que posent leur prolifération et leurs incidences potentielles sur la paix et la sécurité internationales est une préoccupation constante qui ne pourra jamais être complètement éliminée. Par ailleurs, en dépit des préparatifs et des efforts inlassables du facilitateur, que nous applaudissons, la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive n'a pas été possible à ce jour. Tout ceci montre la nécessité de recentrer notre attention et nos priorités sur la pleine mise en œuvre des obligations et des documents existants en vertu du TNP. De grands progrès, qui ne font que trop tarder, restent à faire dans le domaine du désarmement nucléaire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. C'est dans ce contexte et avec un sentiment d'urgence que nous devons aborder la Conférence d'examen du TNP prévue l'année prochaine si nous voulons qu'elle soit un succès et si nous voulons préserver la pertinence et la crédibilité de la structure du TNP aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Une approche moderne et pragmatique doit être mise en place – qui ne soit pas enlisée dans le passé mais, au contraire, orientée vers l'avenir afin de rapprocher les positions et d'unir les efforts des pays dotés et non dotés d'armes nucléaires. Nous devons, le plus tôt possible,

réaliser que l'édification de notre avenir pacifique commun ne laisse aucune place aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive.

Nous tenons à saluer la campagne menée pour renforcer la sensibilisation aux conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait avoir l'emploi d'armes nucléaires sur l'humanité. Nous nous félicitons de la tenue des conférences d'Oslo et de Nayarit et espérons avoir l'occasion de poursuivre le débat sur cette question et d'en améliorer notre compréhension à la conférence qui se tiendra à Vienne d'ici la fin de l'année, alors que nous préparons la Conférence d'examen du TNP de 2015. Nous sommes sincèrement convaincus que cette initiative peut permettre de renforcer, et non de compromettre, le TNP. De même, tout ce que nous attendons de la conférence de Vienne est qu'elle débouche sur des décisions et contribue à la réussite de la Conférence d'examen du TNP en 2015.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) doit demeurer notre priorité. Le Monténégro a souscrit à la déclaration conjointe publiée à l'issue de la réunion ministérielle du TICE organisée le mois dernier, appelant à une entrée en vigueur rapide. La tenue de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles reste une autre priorité importante. Nous saluons la tenue des deux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux et espérons que les travaux du Groupe contribueront à la réalisation de cet objectif.

Les armes de destruction massive autres que les armes nucléaires présentent également un problème capital. S'agissant de la Syrie, le retrait et la destruction des armes chimiques déclarées est une étape essentielle sur la voie du démantèlement total et irréversible du programme d'armes chimiques syrien. C'est un grand succès de la communauté internationale. Il reste cependant beaucoup à faire, car le deuxième rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a réuni des preuves concluantes de l'emploi systématique et répété d'une matière chimique toxique depuis avril dernier. L'emploi d'armes chimiques n'est permis en aucune circonstance, et le Monténégro condamne fermement l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Ma délégation tient à souligner combien il est important de traduire les auteurs de ces terribles actes en justice.

Les autorités monténégrines, bien conscientes de la grave menace que pose la prolifération des armes de destruction massive à la paix et à la sécurité

internationales, ont préparé – en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et avec la participation d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) – et présenté en juin dernier leur plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui vise à garantir une mise en œuvre et un respect pleins et effectifs de cette résolution. Cette année, le Monténégro a également présenté un rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), dans lequel il réaffirme son attachement à cette question.

Nous nous félicitons qu'à ce jour, 121 États aient signé le Traité sur le commerce des armes et, plus encore, que 53 États l'aient ratifié, ce qui lui permettra d'entrer en vigueur avant la fin de l'année. Le Monténégro est honoré et fier d'avoir déposé son instrument de ratification du Traité le 18 août, devenant ainsi le quarante-quatrième pays à le faire. Cette ratification illustre une fois de plus le ferme attachement de mon pays au Traité et sa volonté de promouvoir un commerce des armes responsable dans le monde entier. Dès le début, le Monténégro s'est montré un défenseur et un partisan actif du Traité. Nous avons été un des premiers pays à le signer.

À l'approche de l'entrée en vigueur du Traité, nous espérons que cet instrument jouera un rôle décisif en permettant de mettre fin au détournement illégal et au commerce incontrôlé d'armes qui alimentent les conflits armés, et d'améliorer la vie, les moyens de subsistance et le respect des droits fondamentaux de millions de personnes partout dans le monde. Le Monténégro se dévouera à la pleine mise en œuvre du Traité, ainsi qu'à la défense des normes et principes consacrés par le Traité à l'échelle mondiale. Nous allons poursuivre nos efforts pour veiller à ce que le Traité devienne véritablement universel et à ce qu'il soit appliqué de manière aussi large et efficace que possible.

Nous remercions le Mexique d'avoir organisé le premier cycle de consultations. Nous attendons avec intérêt la deuxième réunion préparatoire, qui doit se tenir à Berlin en novembre, et la Première conférence des États Parties au Traité en 2015, que le Mexique a généreusement offert d'accueillir et qui représente une avancée cruciale vers la mise en œuvre du Traité suite à son entrée en vigueur. J'espère que les événements encourageants relatifs au Traité seront un exemple stimulant qui relancera la dynamique d'autres initiatives mondiales de désarmement et de non-prolifération.

Nous prenons note avec regret du blocage continu de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement et partageons la grande frustration exprimée à cet égard, car ces deux structures sont dans l'incapacité de jouer leur rôle depuis plus d'une décennie. Le Monténégro appuie fermement les efforts qui sont faits pour sortir de l'impasse la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elles puissent reprendre leurs travaux de fond dès que possible.

Nous devons tout mettre en œuvre pour exploiter toutes les possibilités que nous avons de progresser considérablement sur la voie d'un monde plus sûr. Nous devons redoubler d'efforts et réaffirmer notre attachement aux principes du multilatéralisme efficace, du compromis et de la confiance mutuelle afin de revitaliser le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et renforcer le régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

Je voudrais à cet égard revenir sur la déclaration liminaire faite par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane (voir A/C.1/69/PV.2). Son message relatif à une approche axée sur les résultats tant pour ce qui est tant du désarmement que de la maîtrise des armements est particulièrement intéressant et mérite que nous y prêtions l'attention voulue et que nous le prenions dûment en considération si nous voulons que nos travaux soient utiles et aboutissent à des résultats concrets. Le Monténégro est quant à lui fermement déterminé à jouer un rôle actif et à contribuer de façon constructive à cette fin. La délégation monténégrine attend avec intérêt de débattre des questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission et est ouverte à une coopération pragmatique dans tous les domaines. Je vous réaffirme donc, Monsieur le Président, que nous vous apporterons notre concours afin que la présente session soit menée à bien.

**M. Ferreira** (Cabo Verde) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et féliciter également les membres du Bureau. Je voudrais aussi vous assurer de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Cabo Verde s'associe aux déclarations faites par le Nigéria et par l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Les questions du désarmement et de la sécurité internationale constituent, par leur nature, des défis majeurs pour la communauté internationale étant donné qu'elles requièrent des réponses à l'échelle mondiale. Nous sommes d'avis que la promotion de la coopération internationale et le renforcement du multilatéralisme, alliés à la volonté politique, constituent des éléments clefs de la réponse adéquate à ces défis.

La délégation caboverdienne pense que dans le cadre du multilatéralisme il nous serait possible de créer les conditions et mécanismes adéquats et efficaces susceptibles de nous amener à faire des progrès significatifs en vue du désarmement global. Je réaffirme l'attachement du Gouvernement de mon pays aux principes de la paix, du désarmement et de la coopération entre les États, particulièrement en matière de sécurité internationale, comme établis par la Charte des Nations-Unies. Dans ce cadre, nous appuyons fermement les dispositions légales des instruments internationaux sur le sujet et, par conséquent, nous sommes fermement attachés aux dialogues et aux plateformes de discussions internationales qui visent à trouver des orientations et des solutions appropriées en vue de la réduction des armes de destruction massive.

Les crises persistantes liées à la prolifération nucléaire constituent toujours un souci majeur pour mon gouvernement, étant donné qu'elles représentent une menace pour la paix mondiale. Nous saluons la proclamation, via la résolution 68/32, du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Comme il a été reconnu à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), l'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires aurait un impact fatal sur la planète, la vie et l'humanité. C'est dans cette logique que nous appuyons et prônons l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De la même façon, nous sommes reconnaissants au Mexique de l'organisation de la deuxième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Nayarit en février 2014, et saluons le fait, annoncé par l'Autriche, qu'elle accueillera la prochaine conférence les 8 et 9 décembre de cette année.

Cabo Verde a souscrit au Traité sur le commerce des armes, et nous pensons pouvoir conclure très rapidement le processus de sa ratification. Nous nous réjouissons de son entrée en vigueur avant la fin de cette année, le 24 décembre. Cette avancée dans le chemin du désarmement nous prouve, une fois de plus, la capacité

et l'efficacité du multilatéralisme. Dans ce cadre, nous tenons encore à féliciter le Gouvernement mexicain de sa disponibilité à accueillir la première Conférence des États parties en 2015.

Par ailleurs et comme on a eu l'occasion de le dire à maintes reprises par le passé, ma délégation estime que la matérialisation effective des dispositions du Traité sur le commerce des armes aura sans doute un impact significatif sur la réduction des dangers existants ou qui peuvent survenir soit au niveau international soit au niveau régional, notamment en ce qui concerne le terrorisme, les conflits armés et autres crimes internationaux. En outre, le Traité sur le commerce des armes permettra de lutter contre la criminalité urbaine qui touche tous les pays. Nous estimons d'une importance capitale dans le cadre de cette lutte la récente adoption, le 24 septembre 2014, de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Lors de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères qui s'est tenue au mois de juin, le Gouvernement caboverdien a fait remarquer le besoin d'une coopération régionale renforcée, ainsi que la nécessité d'une mobilisation des ressources pour faire face au commerce illégal des armes, surtout dans la région de l'Afrique de l'Ouest, en attirant l'attention sur les défis qu'il représente pour les petits États insulaires, où le contrôle des zones maritimes constitue une vulnérabilité particulière.

Malgré des progrès réalisés dans le domaine du désarmement, nous encourageons les membres de la Conférence du désarmement à mettre en place un plan de revitalisation de ses travaux, de façon à trouver des réponses actives et intelligentes aux événements qui menacent la paix et la sécurité internationales. Pour le Gouvernement caboverdien, il faut rechercher des solutions et mécanismes qui puissent garantir de façon globale la paix, la sécurité et la stabilité et, au bout du compte, les conditions *sine qua non* de développement pour tous les pays.

En conclusion, j'aimerais rappeler ce que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a dit l'année dernière :

« Nous devons simplement faire davantage pour relever le défi du désarmement. Ce programme ne

saurait attendre. Il doit progresser dans l'intérêt de notre humanité commune ». (A/68/PV.11, p.4)

**M. Bonny** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Conférence durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation vous assure, vous et les membres du Bureau, de son appui.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A.C.1/69/PV.2).

Bien que les questions de désarmement incluent les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive comme les armes chimiques, ma délégation n'en continuera pas moins de placer principalement l'accent sur les armes légères et de petit calibre. Toutefois, l'aboutissement des débats sur ces questions dépend de la volonté et de la participation des États dotés d'armes nucléaires et des principaux États producteurs d'armes, et notamment du strict respect, par eux, des protocoles aux traités pertinents. Grâce aux efforts concertés déployés par l'ONU, ainsi qu'à la bonne volonté manifestée par les parties concernées, d'importants progrès ont été réalisés ces dernières années entre la Russie et les États-Unis dans la réduction concrète des armements nucléaires, ainsi que d'autres armes de destruction massive.

L'une des réalisations majeures récentes des Nations Unies a été la destruction des armes chimiques en Syrie. Nous prenons note de la poursuite du dialogue avec la République islamique d'Iran et la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne le développement de leur technologie nucléaire. C'est en partie le résultat des débats publics et des négociations tenus sur la base du multilatéralisme dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances pertinentes.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée lance à nouveau un appel en faveur d'un monde pacifique et exempt d'armes nucléaires. Cependant, nous appuyons l'idée selon laquelle le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, est le droit inaliénable de chaque pays. C'est pourquoi nous appelons à une plus grande transparence de la part de toutes les parties concernées en vue de lever les doutes pesant sur leurs programmes nucléaires, ainsi qu'à davantage d'efforts en vue du développement de cette

technologie au profit de l'humanité tout entière dans les domaines de la santé, de la science moderne, de l'alimentation et de l'agriculture, entre autres.

En ce qui concerne la prolifération des armes légères et de petit calibre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est confrontée à un problème particulièrement difficile. Compte tenu de l'étendue de nos frontières côtières sans protection, le trafic d'armes légères et de petit calibre, ainsi que d'autres matières illicites, est extrêmement difficile à contrôler, faute de ressources et de capacités. L'utilisation des armes illicites dans des activités criminelles, y compris dans les luttes tribales, est de plus en plus préoccupante, car elle nuit au développement économique et social du pays, en particulier dans les zones rurales, en raison de la destruction des biens et de la migration massive des personnes fuyant les zones de combat.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée ne ménage aucun effort pour prévenir le trafic d'armes légères et de petit calibre dans le pays. Ces mesures ne permettront pas à elles seules d'endiguer la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et d'empêcher qu'elles tombent entre les mains de criminels et d'autres acteurs non étatiques. Il faut également que les États fabricants d'armes et les pays de la région y mettent du leur si nous voulons venir à bout de ce problème.

Pour sa part, le Gouvernement papouan-néoguinéen a renforcé sa coopération avec les forces de police régionales en vue d'un échange de renseignements et afin de surveiller les mouvements et les activités des personnes liées à des groupes et activités terroristes. À cet égard, il me plaît d'informer la Commission que cette coopération a permis d'identifier des personnes et des groupes soupçonnés d'être liés à des groupes terroristes et que le Gouvernement est en train de prendre les mesures qui s'imposent pour régler ce problème.

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient sont une source de grave préoccupation pour tous. Les terroristes ont tiré profit de ces conflits pour semer l'instabilité et le chaos en utilisant des armes classiques pour détruire des villes et des villages, entraînant la mort de nombreux civils innocents. Il est à craindre que de tels conflits entre les grandes puissances ne dégénèrent en une situation beaucoup plus dangereuse. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre les décisions qui s'imposent pour désamorcer les tensions. Nous appuyons également l'appel lancé par de nombreux États et de nombreuses organisations non gouvernementales en faveur du respect et de la ratification du Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires, l'objectif ultime étant l'élimination totale des armes nucléaires.

Enfin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie le Traité sur le commerce des armes et déclarera, en temps voulu, sa position officielle y relative.

**M. Balé (Congo) :** La délégation congolaise souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Nigéria au nom du Groupe des États africains (voir A/C.1/69/PV.2), et vous assure, Monsieur le Président, de son soutien et de son entière coopération. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de nos travaux et forme le vœu de les voir couronnés de succès.

Un peu partout dans le monde, on observe la persistance des foyers de tension et des conflits. Le terrorisme et l'extrémisme affichent désormais des prétentions de conquête territoriale, en s'illustrant dans des actes de barbarie sans nom. L'abominable entreprise de l'organisation de l'État islamiste et le péril que constitue la secte Boko Haram sont venus ébranler nos certitudes sur la nature des menaces à la paix, la sécurité et la stabilité de nos États et du monde. Aujourd'hui, l'une des régions les plus sensibles au monde, le Moyen-Orient, subit la pire des situations de violences armées et d'instabilité.

Dès lors que le lien entre le régime de prolifération nucléaire et le terrorisme est de plus en plus évident, il nous semble que dans un tel contexte, on ne saurait occulter le spectre de la menace nucléaire, une fois dans les mains de ces acteurs non étatiques. C'est ici que je voudrais réaffirmer avec force notre conviction partagée sur l'urgence que requiert la mise en place d'un mécanisme de contrôle et d'une surveillance renforcée de toutes les activités nucléaires, qu'elles soient civiles ou militaires.

L'accumulation de déchets, de matières radioactives et de combustibles usés est, nous le savons, une source potentielle de contamination à grande échelle, en cas de défaillance technique. La prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes comporte donc un réel danger pour la vie, si nous ne prenons des mesures efficaces pour nous en débarrasser définitivement. Dans ce contexte, mon pays appuie toutes les actions internationales visant à proscrire la fabrication et l'utilisation des armes nucléaires à des fins militaires. Ma délégation insiste encore sur l'intérêt

de mener les activités y afférentes dans le strict respect des normes internationalement reconnues.

C'est l'occasion pour ma délégation d'annoncer le dépôt, le 2 septembre, par la République du Congo de son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette action s'inscrit dans la droite ligne de l'attachement du Congo aux mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales et régionales. Nous saisissons également cette occasion pour encourager tous les autres pays qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre cette dynamique.

Mon pays salue les efforts déployés, au niveau international, pour parvenir à la conclusion d'un instrument international sur l'interdiction des matières fissiles nucléaires. Ma délégation exprime, cependant, sa vive préoccupation devant l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement qui, à ses yeux, représente le cadre idéal des négociations multilatérales sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Par ailleurs, les dissensions qui ont émaillé nos discussions sur les méthodes de travail de la Commission du désarmement et les désaccords qui ont jalonné le processus préparatoire de la prochaine conférence d'examen de 2015, ne sont pas de nature à dissiper les craintes d'un enlisement annoncé sur une question aussi fondamentale que celle qui nous occupe aujourd'hui et qui touche l'avenir de l'humanité.

Toutefois, pourquoi ne pas fonder nos espoirs sur les présentes assises pour trouver des réponses appropriées aux questions restées en suspens et permettre ainsi la relance des négociations dans les différentes instances chargées du désarmement? Tel devrait être l'un des desseins que nous devrions accomplir au cours de la présente session.

Concernant les autres armes de destruction massive, le Gouvernement congolais apprécie favorablement le partenariat qu'il a établi avec le Gouvernement suisse et l'Union européenne, d'une part, et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, d'autre part, et qui a permis la tenue, du 2 au 13 juin à Brazzaville, d'un atelier de formation sur le renforcement des capacités en assistance et protection contre les armes chimiques.

La prolifération et la circulation illicite des armes de petit calibre est une autre source de préoccupation pour mon pays qui ne dispose pas de technologies appropriées pour leur fabrication. Ma délégation se

réjouit de la prochaine entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes. Notre marche irréversible vers la mise en œuvre des mesures contenues dans cet instrument universel témoigne de notre volonté commune à débarrasser le monde de ces armes utilisées le plus souvent dans les conflits qui déchirent les pays en développement. C'est pourquoi mon pays se félicite de l'initiative du Gouvernement mexicain d'organiser en 2015 la Première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes.

Dans le même ordre d'idées, la République du Congo soutient toutes les autres mesures prises aux niveaux international, régional et sous-régional pour parvenir à lutter efficacement contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et appelle à davantage d'efforts aux fins de l'éradication de ce phénomène. À cette fin, ma délégation plaide pour la coopération et l'assistance internationales en vue de l'échange de bonnes pratiques pour assurer la synergie entre tous les acteurs.

Le Congo réaffirme sans équivoque son engagement face aux mesures de confiance prises par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale pour lutter contre la non-prolifération des armes légères et de petit calibre.

L'élimination totale des mines antipersonnel sur la planète est un autre défi auquel la communauté internationale est aujourd'hui confrontée. Dans ce contexte, nous saluons tous les efforts visant à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Il nous faut garder à l'esprit que c'est grâce à la coopération entre nos États respectifs que nous parviendrons à concrétiser l'objectif d'un monde sans mines.

La République du Congo salue également les efforts de lutte contre les armes à sous-munitions. Elle souscrit aux différentes actions menées dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation de la Convention sur cette catégorie d'armes. C'est fort de ses engagements que le Congo a ratifié, le 2 septembre 2014, la Convention sur les armes à sous-munitions.

Après tant d'échecs, après tant de défaites infligées à notre volonté, après tant de tentatives pour progresser dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération de toutes les catégories d'armes, il nous faut certes persévérer. Mais au-delà, nous sommes convaincus qu'il nous faut aussi repenser ensemble ces

problèmes à l'aune de nos responsabilités réciproques ainsi que de l'extrême gravité et de la complexité de la situation internationale, telle que nous le présente l'état du monde. C'est donc par des efforts collectifs que nous parviendrons à trouver des solutions idoines aux questions du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons pour cela continuer à mutualiser nos efforts. Comme l'ont souligné beaucoup de délégations, il nous faut aller de l'avant pour la concrétisation des idéaux de désarmement et de non-prolifération et œuvrer ainsi à l'avènement d'un monde pacifique, stable et prospère.

**M. Osman** (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette très importante Commission. Nous sommes confiants que grâce à votre expérience, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, de la déclaration très complète qu'elle a prononcée à l'occasion de l'ouverture des travaux de la Commission (voir A/C.1/69/PV.2).

Nous nous associons aux déclarations faites respectivement par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous souscrivons également à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes (*ibid.*). Le Soudan participera constructivement et efficacement aux travaux de la Commission.

La session de cette année se tient au moment où le monde attend avec intérêt la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution y relative. Nous saluons les mesures préparatoires prises en amont de la conférence et nous appelons à sa tenue dans les plus brefs délais, avec la participation de tous les pays du Moyen-Orient, conformément au plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen de 2010. Nous appelons la communauté internationale à appuyer tous les efforts déployés pour assurer le succès de cette conférence et aboutir à des résultats concrets et à des mécanismes clairs de mise en œuvre et de suivi, sur la base d'un calendrier fixe, en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous réaffirmons qu'il est essentiel que toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient soient placées sous le régime de garanties de l'Agence internationale

de l'énergie atomique, ce qui implique l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Compte tenu des bouleversements régionaux et internationaux que connaît le monde aujourd'hui, notamment au Moyen-Orient, il est clair que le renforcement de la sécurité internationale passe par le renforcement des mécanismes multilatéraux, notamment la conférence sur le Moyen-Orient. Le Soudan est un partenaire efficace dans le cadre des efforts internationaux en faveur du désarmement, et a été l'un des premiers pays à adhérer à plusieurs instruments et conventions internationaux, notamment le TNP. Par ailleurs, nous avons consenti des efforts importants dans le cadre du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

En 2004, nous avons accueilli une conférence sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui a formulé de nombreuses recommandations, notamment la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Afrique. Les mesures adoptées par les pays dans ce domaine doivent avoir un caractère exclusivement pacifique et ne doivent pas porter préjudice au droit inaliénable des autres pays d'exploiter les technologies chimiques et nucléaires dans les domaines techniques et scientifiques à des fins de développement.

Les armes légères et de petit calibre constituent une priorité pour le Soudan en matière de désarmement. Comme beaucoup d'autres pays, nous avons souffert des incidences néfastes de ce phénomène. Trop souvent, ce problème est lié à des considérations économiques qui ne font que l'exacerber, quand certains groupes au sein d'une population donnée ont recours à la force contre d'autres. C'est pour cette raison que nous devons mettre fin à ce phénomène. Nous avons consenti des efforts au sein de nombre d'enceintes régionales et internationales en vue du règlement de ce problème. Par ailleurs, nous avons participé aux efforts régionaux de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Nous sommes convaincus qu'il existe des liens entre la prolifération de ces armes et la criminalité transfrontalière organisée. Le Soudan a accueilli un atelier régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. En coopération avec les pays de la région, nous avons consenti des efforts importants au niveau bilatéral, pour délimiter les frontières et établir des points de contrôle et des bureaux de douane aux frontières.

La lutte contre la prolifération de ces armes doit être menée en premier lieu par les pays producteurs, et non pas exclusivement par les pays touchés par ce phénomène. Les pays producteurs doivent s'abstenir de transférer des armes à des groupes et à des acteurs non étatiques afin d'éviter qu'elles ne tombent aux mains de groupes et d'individus sans foi ni loi. Nous devons apporter notre appui, notamment sous forme d'assistance technique, à tous les pays touchés par ce phénomène afin de les aider à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, conformément à la section II du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Au niveau national, le Soudan a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. Nous avons mis en place des structures administratives pour assurer la mise en œuvre de ce Programme et créé un bureau national de liaison au sein du Ministère de l'intérieur, qui assure la coordination de la mise en œuvre des plans, des programmes et des politiques y relatifs au niveau central. Nous avons ouvert des bureaux provinciaux pour lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, dans le cadre d'un plan précis et détaillé que nous allons mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années. Nous allons renforcer les contrôles aux frontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales concernées.

En conclusion, nous sommes tous d'accord pour dire que la déclaration de Genève adoptée en 2010 sur la violence armée et le développement a montré clairement le lien qui existe entre le développement et les conflits armés. Le Conseil de sécurité doit tenir compte de cette réalité dans les pays en développement, notamment lorsqu'il y déploie des opérations de maintien ou de consolidation de la paix. Pour une mise en œuvre efficace des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, il faut prendre en compte le niveau de développement, ainsi que la pénurie de ressources, dont les causes sont, entre autres, la sécheresse, la désertification et les changements climatiques. Le conflit au Darfour montre souligne bien la nécessité de régler ce problème de manière globale. Il faut également renforcer les capacités des pays en développement, au lieu de se contenter de dépêcher des groupes d'experts, comme le fait le Conseil aujourd'hui. Les groupes d'experts cherchent uniquement à régler les symptômes mais ne cherchent pas à éliminer les causes profondes

des conflits, notamment la prolifération des armes entre les mains des groupes et des individus.

Le Soudan est à la veille d'un moment charnière de son histoire moderne. Les nombreux partis politiques, groupes et organisations ont lancé un dialogue national global qui concerne tous les citoyens soudanais. S'ils parviennent à un accord, tous les partis, toutes tendances politiques confondues, et les groupes armés pourront instaurer la stabilité et la sécurité. Cela contribuera à la paix et la sécurité régionales, et les ressources du pays pourront être utilisées pour promouvoir la construction, le développement et la prospérité.

**M. Mati** (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-neuvième session, et je vous assure du plein appui de la délégation italienne afin que la présente session soit menée à bien.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2), et je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

L'Italie attache une grande importance au désarmement au sens large. Nous sommes pleinement attachés au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, qui sont des composantes essentielles de notre politique étrangère. Ces questions font partie des priorités de la présidence italienne de l'Union européenne durant le semestre en cours. Nous sommes fermement convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont essentiels pour obtenir des résultats concrets à long terme dans le domaine du désarmement. L'Italie restera donc pleinement engagée au sein des principales enceintes multilatérales et internationales, en particulier l'ONU et la Conférence du désarmement, et dans le cadre des principaux traités internationaux sur les armes classiques et les questions relatives aux armes de destruction massive.

Une réussite multilatérale est l'entrée en vigueur imminente du Traité sur le commerce des armes, dont l'Italie se félicite. Loin de porter exclusivement sur le commerce des armes, le Traité sera également un instrument multilatéral contraignant qui favorisera le respect des droits de l'homme. En édictant des critères contraignants en matière de prévention de la violence sexiste, le Traité intègre pour la première fois une perspective sexospécifique et le concept de

sécurité humaine dans le contexte général de la sécurité mondiale.

Dans le domaine nucléaire, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire de l'action internationale. Le Parlement italien s'est engagé, au nom du Gouvernement, à jouer un rôle actif dans l'appui au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nos priorités nationales sont la pleine mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010; le renforcement du régime international de non-prolifération; la mise en œuvre des garanties négatives de sécurité; l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; le prompt lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles; l'universalisation du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

Les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités claires et sans équivoque pour ce qui est de faire progresser le désarmement nucléaire. Nous saluons les mesures encourageantes qu'ils ont prises et leur transparence croissante. L'Italie appuie pleinement l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en tant qu'elle renforcera le régime international de non-prolifération. Nous saluons les efforts que déploie le Groupe d'éminentes personnalités pour faciliter ce processus. L'Italie participe concrètement à cet exercice et elle est profondément attachée à l'objectif d'une interdiction mondiale juridiquement contraignante de tous les essais nucléaires.

La Conférence du désarmement joue un rôle crucial dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La paralysie du mécanisme de désarmement n'est plus acceptable. Nous sommes donc satisfaits des efforts déployés durant la session de 2014 de la Conférence du désarmement en vue de trouver un moyen de revitaliser les travaux de la Conférence, et nous sommes disposés à appuyer des efforts similaires en 2015. Dans le cadre de la Conférence, les négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles restent une priorité. De notre point de vue, ce traité permettra de promouvoir à la fois le désarmement et la non-prolifération. Nous accueillons avec satisfaction les délibérations constructives qui se déroulent au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, auxquelles l'Italie

participe activement, et nous espérons qu'elles ouvriront la voie à des négociations futures.

L'Italie réaffirme son appui au processus devant mener à la pleine mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et des mesures pratiques approuvées à la Conférence d'examen du TNP en 2010. En conséquence, nous réaffirmons notre appui à la convocation d'une conférence, à laquelle participeront tous les États de la région, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible à ce jour de convoquer la conférence, et nous saluons avec reconnaissance les efforts inlassables déployés par le facilitateur, M. Laajava. Nous continuerons d'appuyer ses efforts et nous appelons tous les États de la région à coopérer avec lui de manière constructive.

Nous notons que depuis la Conférence d'examen de 2010, la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires a suscité une attention croissante et a été examinée sous l'angle du désarmement et de la non-prolifération – en particulier ce que l'emploi de telles armes pourrait signifier pour les États et les organisations internationales en termes de risques et de capacité de réaction. Cette question sera de nouveau examinée à la Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se tiendra à Vienne les 8 et 9 décembre, et nous espérons que cela contribuera à la réussite de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2015.

L'Italie espère bien que l'on parviendra à un règlement global et négocié à long terme de la question du nucléaire iranien. Dans cette optique, nous accueillons avec satisfaction le Plan d'action conjoint adopté à Genève le 24 novembre 2013, le cadre de coopération entre l'Iran et l'AIEA et le fait que l'Iran continue d'appliquer les mesures découlant du Plan d'action conjoint. Il est crucial que l'Iran coopère pleinement avec l'AIEA pour régler toutes les questions en suspens en vue d'un règlement à long terme qui contribue à restaurer la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Italie se déclare préoccupée par le fait que la Syrie ne satisfait pas toujours aux obligations que lui

impose l'accord de garanties conclu avec l'AIEA, à savoir coopérer avec l'Agence et signer, promulguer et mettre en œuvre un protocole additionnel dans les meilleurs délais. Nous condamnons également l'utilisation d'armes chimiques dans ce pays.

L'utilisation récente de produits chimiques nous rappelle une fois de plus les effets catastrophiques des armes de destruction massive. Nous considérons le plan de retrait et de destruction des armes chimiques syriennes comme étant l'opération multilatérale de désarmement la plus importante de cette dernière décennie. L'Italie a activement contribué au succès de cette opération en apportant un soutien financier aussi bien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qu'à l'ONU, ainsi qu'en mettant à disposition le port de Gioia Tauro pour le transbordement des produits chimiques.

L'Italie est entièrement d'accord sur le fait que la préservation d'un environnement spatial sûr et sécurisé ainsi que l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques sur une base équitable et mutuellement acceptable constituent des priorités absolues. Dans le droit fil des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, nous estimons qu'il convient de donner suite aux engagements politiques, et nous appuyons la proposition de l'Union européenne en faveur d'un code de conduite volontaire international. Cette proposition fait partie des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales figurant dans le rapport de consensus du

Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189), que l'Assemblée générale a invité les États Membres à examiner et à mettre en œuvre dans la résolution 68/50 de l'année dernière.

L'Italie appuie fermement l'objectif de la Convention sur les armes biologiques. Les établissements universitaires et sanitaires italiens prennent une part active aux initiatives internationales de formation et de renforcement des capacités sur la biosécurité et la sécurité biotechnologique, ainsi que sur d'autres questions liées à la Convention.

De même, l'Italie est pleinement impliquée dans les efforts internationaux visant à remédier aux conséquences humanitaires, socioéconomiques et de sécurité des armes classiques dans le but de mettre un terme à leur utilisation aveugle. À cet égard, nous nous employons activement à promouvoir la pleine mise en œuvre de la Convention sur les armes inhumaines, de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Nous attachons une grande importance à l'universalisation et à la mise en œuvre à l'échelle nationale de ces Conventions, ainsi qu'au plein respect de leurs dispositions. Nous saluons le rôle positif que jouent les mesures de confiance, la coopération et l'assistance internationales, de même que les partenariats entre les États et toutes les autres parties prenantes qui sont impliquées dans l'application de ces Conventions. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution fondamentale des organisations de la société civile.

*La séance est levée à 17 h 45.*